

# LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 145

MONTREAL, LE JEUDI 22 JUN 1995

75c + TPS + TVQ / Toronto 85c

PERSPECTIVES

## Cherchez le scandale

Où est le scandale de la production privée d'électricité? À la lumière du rapport interne préparé par Hydro-Québec et remis au ministre des Ressources naturelles il y a dix jours, s'il est crédible bien sûr, on peut se demander si le gouvernement du Québec n'a pas finalement réagi de façon prématurée à quelques exagérations médiatiques ou devant quelques cas, relevant plutôt de l'enquête criminelle, dignes du dérapage de l'affaire du Temple solaire.

Ces dernières semaines, de vieilles controverses ont littéralement été amplifiées et des renseignements pourtant connus depuis belle lurette et largement rendus publics ont été transformés en nouvelles exclusives. À la lumière du rapport interne de la société d'Etat, aurait-on créé un faux scandale?

«Il n'y a rien de neuf» dans cette histoire, pour reprendre les propos du ministre des Ressources naturelles, François Gendron. Tant M. Gendron que Guy Chevrette ont insisté, avant l'annonce de l'enquête publique, pour que l'on distingue certains cas douteux de la majorité des producteurs privés d'électricité qui ont agi de bonne foi et en toute légalité.

Que des «amis du régime» flairant le pactole et tirant profit de l'amortissement accéléré permis par une brèche dans la loi fiscale — colmatée depuis — aient été favorisés lorsque le choix des promoteurs est venu, c'est déplorable. Mais il n'y a là rien de surprenant. Nous n'en sommes malheureusement plus à un cas de patronage près. Et chaque régime n'a-t-il pas ses amis?

Des erreurs de prévisions commises par Hydro-Québec, il y en a eu. La société d'Etat est la première à le reconnaître en rappelant toutefois qu'elle doit bénéficier de circonstances atténuantes. Ce qui, pris hors contexte, peut prendre la forme d'une gaffe monumentale, voire d'un gâchis à saveur libérale, trouve tout son sens dans la conjoncture de la fin de la décennie 80.

Car le rapport d'Hydro, si on doit s'y fier, est catégorique: les besoins devant être épongés par le secteur privé, une pratique qui existe depuis des décennies tant au Québec qu'aux Etats-Unis, répondaient à un manque de 760 MW identifié, en 1987, à l'horizon 1995-96. La production privée devait ainsi pallier des déséquilibres ponctuels entre l'offre et la demande d'électricité. L'alternative plutôt exceptionnelle, et plus coûteuse, consistait alors à recourir à la centrale thermique de Tracy, à l'achat auprès de réseaux voisins et aux rachats de contrats de biénergie. Mais la récession plus forte que prévu et l'annulation ou le report de contrats touchant plus de 2100 MW sont venus brouiller les cartes et forcer plusieurs ajustements à la baisse des besoins exprimés au départ.

De plus, le programme des petites centrales hydroélectriques était administré par le ministère des Ressources naturelles. Il répondait à des mécanismes distincts de sélection des promoteurs et il était soumis à un processus d'évaluation rigoureux. C'est ici qu'apparaît, probablement, la seule zone grise de ce dossier. Sommes-nous placés devant des cas de corruption? Dans l'affirmative, tout indique qu'on s'attaquerait alors à une exception plutôt qu'à un vaste réseau.

Quant au prix versé aux promoteurs, Hydro-Québec s'était engagée à acheter cette électricité à un prix équivalant à ses propres coûts de production. Le prix payé devait être neutre à long terme et correspondre aux coûts évités par l'entreprise. En 1994, le prix moyen payé pour l'achat d'électricité à des producteurs privés s'est situé à 4,7 cents le kWh, toujours selon le rapport interne, contre un prix de vente moyen sur différents marchés de 4,64 cents le kWh. Nous sommes loin de l'écart de 30 % soulevé dernièrement. Tout au plus la société d'Etat convient-elle que cette structure de prix, établie dans le contexte de l'appel de propositions restreint dit APR-91, serait, dans la conjoncture actuelle, de 15 à 20 % inférieure.

Et nous sommes loin aussi des pertes alléguées par certains, de 300 à 500 millions \$ par année, que la société d'Etat subirait sur ses achats de production privée. Elle n'a déboursé que 30 millions \$ en 1994 dans l'achat de production privée, somme qui devait passer à 54 millions \$ cette année et atteindre les 158 millions \$ à l'an 2000.

Enfin, pour certains projets de cogénération annulés, Hydro a imposé des clauses de retrait afin de se prémunir contre des recours légaux dont l'impact financier aurait pu être plus dommageable. En se prévalant de cette clause, elle a pu régler le problème avec les promoteurs d'au moins deux projets (impliquant dans les deux cas l'entreprise de Michel Gaucher) pour 3 cents le kWh. En l'absence d'une telle clause, elle a dû verser l'équivalent de 9 cents le kWh pour le projet de Hull, alors qu'elle est en litige dans le projet de Temiscaming, dont le promoteur réclame cette fois une compensation de 41 cents le kWh.

Où est le scandale? La quasi-totalité des projets qui ont alimenté la controverse dans le passé se buterait plutôt à la Loi sur la qualité de l'environnement. Il y aurait des cas de blanchiment d'argent? Un cas connu, en fait: Hydro P-1. Et encore, le promoteur de ce projet ayant été libéré par la Cour du district de Floride des accusations de blanchiment portées contre lui en mai 1994.

Mais la question se pose: le rapport d'Hydro-Québec est-il crédible?

INDEX

- Agenda .....B6
- Avis publics .....B4
- Classées .....B4
- Culture .....B7
- Économie .....B2
- Éditorial .....A6
- Le monde .....A5
- Mots croisés .....B4
- Les sports .....B5

MÉTÉO



Montréal  
Ensoleillé.  
Max: 26

Québec  
Ensoleillé.  
Max: 26

Détails en B 4

CULTURE

Le temps des ballons  
au Musée Stewart  
PAGE B 8



LE MONDE

Détournement d'avion au Japon:  
les passagers sains et saufs  
PAGE A 5

POLITIQUE



Pour un «plan de remodelage» de la SRC  
PAGE A 4

## Québec s'interpose dans la dispute entre Bourque et les cols bleus

La Ville et le syndicat ne s'entendent pas sur les conditions d'une trêve

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

Malgré l'appel lancé par Québec pour que la métropole et ses cols bleus conviennent d'une trêve de deux mois pour intensifier les négociations, les Montréalais continueront de subir les contrecoups du conflit de travail, notamment la fermeture du Biodôme.

Ni l'administration du maire Pierre Bourque ni le syndicat des cols bleus n'acceptent l'offre gouvernementale

de reprendre les pourparlers avec l'assistance d'un conseil spécial de médiation sans poser de conditions. Les autorités municipales réclament l'arrêt de la grève des heures supplémentaires enclenchée le 1er mars dernier. De son côté, le syndicat exige que la Ville mette fin elle aussi à ce que le président syndical Jean Lapierre qualifie de moyen de pression, soit la réaffectation récente de 1280 cols bleus sans considération pour l'ancienneté des travailleurs.

«Nous sommes d'accord avec la médiation si elle se

fait sans préalables, sans clauses qui soient inacceptables pour nous. On va aller là et on va oublier le reste [la requête du droit au lock-out]», a déclaré hier le maire Bourque.

«On est prêts à accepter intégralement la recommandation du gouvernement de lever tous les moyens de pression. Le problème sur lequel on travaille, c'est que la Ville n'est pas prête à revoir le redéploiement unilatéral

VOIR PAGE A 8: COLS BLEUS

## L'assoiffé

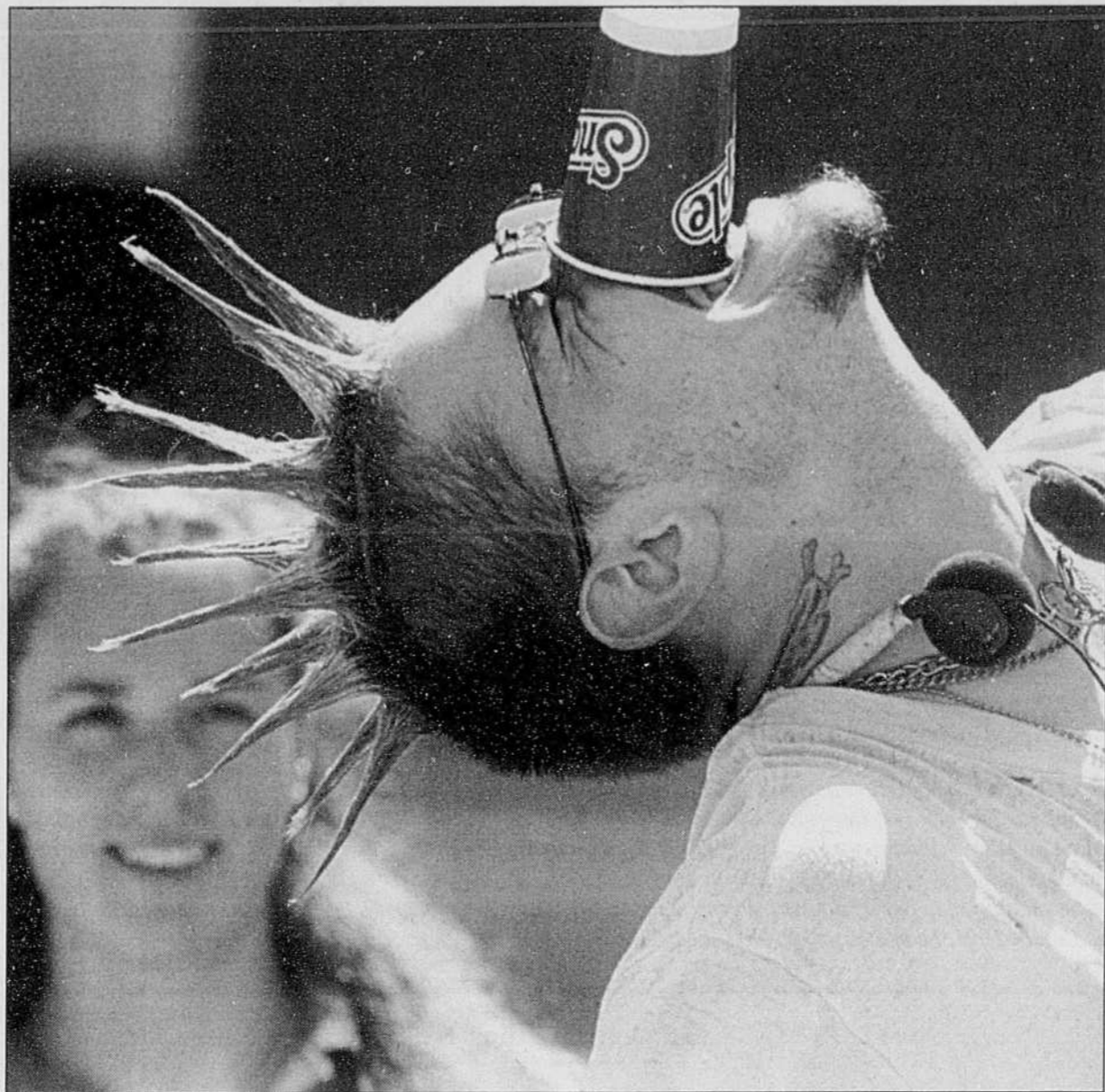


PHOTO JACQUES NADEAU

L'ÉTÉ, qui faisait hier son entrée officielle, relâche un peu son étou, donnant des chaleurs un peu moins caniculaires. Ce qui n'empêchait pas ce jeune Montréalais d'avoir encore très soif, tellement d'ailleurs qu'il en a presque avalé son verre.

## Bienvenue à Chiractown

Vivre en HLM avec un salaire de 100 000 \$ par année? À Paris, c'est tout à fait possible

CHRISTIAN RIOUX  
CORRESPONDANT DU DEVOIR À PARIS

Les Mathieu ont dans la quarantaine et travaillent depuis plusieurs années pour Air France où ils gagnent un salaire respectable. Avec leurs deux enfants, ils viennent d'emménager dans un immense appartement de six pièces tout neuf avec balcons et terrasse sur le toit. Le genre d'appartement qui fait saliver la majorité des Parisiens obligés de s'entasser dans 40 mètres carrés pour 1000 \$ par mois. Pourtant, le couple n'a ni gagné à la lotto, ni dévalisé une banque. Il a tout simplement obtenu de la Ville de Paris une habitation à loyer modéré (HLM). Depuis quelques semaines, il fait partie de ces centaines de privilégiés qui jouissent d'une véritable aubaine dans l'une des villes les plus chères du monde.

Pas un Parisien qui ne puisse citer deux ou trois cas de ce genre où des familles à l'aise, souvent déjà propriétaires d'une résidence secondaire, obtiennent des appartements de rêve pour une fraction du prix du marché. Ce dont chacun se doutait est devenu une certitude depuis que le quotidien *Info Matin* a mis au jour un véritable système de corruption.

Alors que des familles dans le besoin attendent parfois des années, il n'a fallu qu'une se-

maine au reporter Éric Decouty, se présentant comme un simple commerçant, pour obtenir un HLM dans le XII<sup>e</sup> arrondissement. Il lui a suffi de déposer une requête et de verser un pot-de-vin de 8500 dollars à un militant gaulliste (RPR). Celui-ci lui a précisé que «le système fonctionnait par arrondissement». Depuis, une enquête a été ouverte et il ne se passe pas une semaine sans qu'une révélation vienne mettre en évidence le panier de crabes que représente l'attribution des logements possédés par la Ville de Paris.

Selon la loi, 30 % des HLM sont attribués directement par le préfet, 10 % par le maire d'arrondissement (il y en a 20) et 20 % par la Ville. Il s'agit d'un pouvoir discrétionnaire dont les élus n'hésitent pas à faire bénéficier leurs amis. La Cour des comptes (sorte de vérificateur général) observait qu'entre 1990 et 1991, le tiers des logements «sociaux» avaient été attribués sans suivre les procédures normales. Sur 37 cas vérifiés, près de la moitié ne respectaient pas les limites de revenus imposées. On cite des familles qui vivent en HLM et qui gagnent plus de 100 000 \$ par année. La situation est telle que certains quartiers de Paris, dominés sans partage par Jacques Chirac pendant

VOIR PAGE A 8: BIENVENUE

MONTREAL

Plafonnement des salaires pour trois ans à la CUM  
PAGE A 3



## Bouchard met le cap sur le référendum

À partir de maintenant, l'échéance référendaire devient l'unique préoccupation du Bloc

JEAN DION  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le rôle d'opposition officielle «classique» qu'assume le Bloc québécois depuis 20 mois est désormais chose du passé, affirme son chef Lucien Bouchard, dont la formation s'appliquera tout entière à livrer le «drôle de débat» qui conduira au verdict des Québécois sur leur avenir. Elle est même prête pour des élections fédérales anticipées qui suivraient.

«Il est entendu que c'est maintenant totalement le projet souverainiste qui va nous mobiliser et nous occuper. À partir de demain, c'est le référendum. Nous sommes dedans. Ce sera notre seule préoccupation, et on verra après ce qui se produira», a déclaré hier M. Bouchard lors d'une conférence de presse destinée à tracer le bilan de l'actuelle session des Communes, qui devrait prendre fin aujourd'hui même.

S'il a applaudi certains gestes législatifs «courageux» d'Ottawa, notamment en ce qui a trait au contrôle des armes à feu et à la répression des crimes haineux, le chef



Lucien Bouchard

VOIR PAGE A 8: RÉFÉRENDUM

## Les députés contrôleront la performance des universités

La dernière trouvaille de Jean Garon fait bondir recteurs et professeurs

PAUL CAUCHON  
LE DEVOIR

Les relations déjà tendues entre le ministre de l'Éducation, Jean Garon, et le monde universitaire ne sont pas à la veille de s'améliorer: tant les recteurs d'université que les professeurs accusent le ministre de ne pas les avoir consultés avant de modifier de façon importante le projet de loi 95, qui porte sur la divulgation des salaires et autres avantages des dirigeants universitaires.

La loi «remaniée» prévoit maintenant l'amorce d'un système de contrôle, par l'Assemblée nationale, de la performance universitaire, notamment par le nombre de diplômes «produits» par discipline.

La loi 95 a été adoptée mardi à l'Assemblée nationale, à l'unanimité, mais elle a auparavant fait l'objet d'une refonte en commission parlementaire, où le député libéral

VOIR PAGE A 8: PERFORMANCE

# • LES ACTUALITÉS •

Réforme de la santé

## La FTQ demande un moratoire

Une cinquantaine d'organismes veulent plutôt accélérer la transformation du réseau

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) demande au premier ministre Parizeau de stopper la réforme du réseau de la santé entreprise par le ministre Jean Rochon et de tenir sans délai des états généraux sur la santé.

Dans un télégramme adressé hier au premier ministre du Québec, Clément Godbout, président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), presse Jacques Parizeau de ramener son ministre de la Santé «à l'ordre». La centrale syndicale, qui compte 40 000 de ses membres dans le réseau de la santé, exige un moratoire sur toutes les compressions et les fermetures liées à la réforme.

«Le premier ministre doit prendre ses responsabilités à cet égard, accepter un délai, et aider à forger des consensus qui n'existent pas à l'heure actuelle», tranche M. Godbout. Plus encore, le chef de la FTQ juge qu'à la suite des protestations soulevées par son projet, le ministre Rochon «doit avoir l'humilité nécessaire pour consulter les gens et reconnaître qu'il n'est pas en possession tranquille de la vérité».

Pour la FTQ, la réforme des services de santé se fait de façon précipitée, sans que la population soit dûment informée et sans la participation des syndicats. Une importante manifestation a d'ailleurs réuni hier soir de-

vant le bureau du premier ministre à Montréal une trentaine de syndicats et d'organismes communautaires réclamant le report des fermetures d'hôpitaux.

D'après M. Godbout, les consultations tenues par les régies régionales un peu partout au Québec ne sont que des «simulacres de consultation» et la réorganisation des soins de santé prend des allures «d'entreprise de démolition». L'importance de l'enjeu commande de vrais états généraux de la santé qui prendront en compte d'autres avenues que les seules fermetures d'établissements pour faire face aux impératifs budgétaires.

«Que fera-t-on avec les CLSC, avec la rémunération des médecins, avec le coût des médicaments? Il faut une vision d'ensemble», a insisté M. Godbout.

Pour la FTQ, le décret d'un moratoire sur les fermetures n'équivaut pas à mettre un frein au changement. «On peut continuer à discuter. On veut seulement que le ministre cesse de se comporter en grand fonctionnaire et se comporte en ministre qui écoute les gens», a affirmé le président de la FTQ qui compte 1200 membres dans les hôpitaux visés par des fermetures à Montréal.

### Une réforme, au plus vite

Un discours qui n'a rien pour rassurer une coalition d'une cinquantaine d'organismes et d'individus qui, hier, réclamait que la transformation du réseau de la santé se fasse sans plus tarder.

«Ce n'est pas le temps de faire des moratoires. Ce qu'on souhaite, c'est plutôt que les syndicats s'assoient avec nous pour discuter et faire les ajustements nécessaires», a déploré hier Lise Denis, directrice de la Conférence des régies régionales du Québec et membre de cette nouvelle coalition. Ce regroupement vient d'être créé pour contrer la campagne de protestation tout à fait efficace que mènent les syndicats et les hôpitaux appelés à fermer ou à être transformés, concède Mme Denis.

«On sent qu'il y a de l'inquiétude dans la population et notre discours se veut rassurant. Mais ce que nous craignons, c'est que le gouvernement cède à la tentation de reporter cette réforme», a-t-elle ajouté.

Et reporter cette réforme signifierait faire face à des compressions budgétaires encore plus imposantes dans six à 12 mois. Si cette réforme ne se fait pas, «les gens âgés vont rester dans les hôpitaux et les urgences vont continuer à déborder», prédit la directrice de la Conférence.

La Fédération des unions de famille, la Fédération de l'âge d'or du Québec, le psychologue Camil Bouchard, les centres d'hébergement et de soins de longue durée, le Conseil du bien-être du Québec, la Curatelle publique, les centres de réadaptation pour toxicomanes, l'Association pour la santé publique du Québec et une quarantaine d'autres groupes se sont joints à cette nouvelle coalition.

## La SODEC s'adjoint 40 conseillers

LE DEVOIR

Le président de la toute nouvelle Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), Pierre Lampron, présentait à la presse, hier, la quarantaine de personnalités qui formeront les quatre commissions créées pour conseiller cette société sur ses orientations, ses priorités et le choix de ses moyens d'intervention.

Rappelons que la SODEC est cet organisme imaginé par le précédent gouvernement, dont le projet de loi a été adopté en février dernier par le gouvernement actuel, pour remplacer la défunte Société générale des industries culturelles (SOGIC) et l'Institut du cinéma, afin de créer un «guichet unique» destiné, en ce qui concerne le gouvernement du Québec, à aider et soutenir les différentes entreprises culturelles dans les domaines du disque et des spectacles de variétés, du livre et de l'édition spécialisée, des métiers d'art, du cinéma et de la télévision.

En présentant les présidents de ces quatre commissions, MM. Antoine del Busso (livre et édition) et Michel Bélanger (disque et variétés), et Mmes Lorraine Richard (cinéma et télévision) et Louise Lemieux-Bérubé (métiers d'art), le président Lampron a insisté pour dire que ce «guichet unique» aurait dû être créé depuis longtemps. Selon lui, il sera un instrument d'action et d'encouragement efficace et permettra à la SODEC de jouer un rôle de leader comme partenaire des entreprises culturelles. A plusieurs reprises, M. Lampron a affirmé que la SODEC arrivait tard, à tel point que l'on pouvait, derrière cet aveu de retard, déceler une critique sur la SOGIC et la lenteur des gouvernements québécois à s'organiser efficacement dans le domaine de la culture.

Pour Pierre Lampron, la «culture rentable» est une notion à laquelle il dit ne pas croire. «C'est un phénomène de nécessité, plutôt, mais, a-t-il ajouté, il y a une économie de la culture et on va tout faire pour la développer.»

Cet ancien représentant de Téléfilm Canada à Paris semble avoir la confiance de tous ces milieux qui passeront au «guichet unique». Hier, il a présenté ses quarante conseillers parmi lesquels on retrouve entre autres André Ménard, Michel Sabourin, Guy Cloutier, André di Cesare, Mario Labbé pour la commission du disque et du spectacle de variétés; Bertrand Gauthier, André Rousseau, Guy Frenette, Francine Paquette, Denis Vaugeois pour la commission du livre et de l'édition spécialisée; Jean-Pierre Gauvreau, Louise Bousquet, Luc Taillon, Yvan Gauthier pour la commission des métiers d'art; et le cinéaste François Girard, Robert Daudelin, Lorraine Richard, François Saint-Laurent, François Maccarola (le président de Téléfilm Canada) pour la commission du cinéma et de la télévision (à laquelle aucun représentant de l'ONF ne siège).

Les présidents des quatre commissions siégeront au conseil d'administration de la SODEC.

Ces commissions ne se substituent pas aux associations et syndicats qui demeurent les lobbys représentant les intérêts de leurs membres. Mais elles seront les lieux de concertation au-delà de la défense des intérêts professionnels spécifiques, engagées dans la recherche des moyens les plus efficaces d'assurer le développement général des entreprises culturelles, expliquait-on hier.

### Départ d'Atlantis demain

## Démodées, les navettes

La station Mir sera atteinte lundi

Cap Canaveral (AFP) — La mission historique de la navette Atlantis, qui doit se lancer demain à la rencontre de la station russe Mir, constitue la centième vol habitée américain mais préfigure déjà la fin d'une époque, celle des navettes spatiales.

Atlantis doit être lancée demain pour une mission de presque onze jours, dont l'apothéose doit être l'arrimage, lundi, avec Mir. Les deux vaisseaux de plus de cent tonnes chacun doivent se souder l'un à l'autre alors qu'ils voleront à 28 000 km/h. Les marges d'erreur prévues par les équipes scientifiques pour le rendez-vous sont seulement de deux minutes pour le moment du contact et de 7,5 centimètres pour la position des deux structures.

Vingt ans après le premier rendez-vous de l'espace, en juillet 1975 entre les vaisseaux Apollo et Soyuz, le couple Atlantis-Mir doit rester uni durant cinq jours, le temps pour les dix membres des deux équipages d'effectuer des expériences communes. Après un échange d'une partie des astronautes, Atlantis doit rentrer sur Terre le 4 juillet.

Cette spectaculaire mission, la première d'une série de sept vols conjoints visant à préparer la construction de la future station spatiale internationale, sonne paradoxalement le glas des navettes américaines.

Avec la mise au point de la station qui permettra des séjours de longue durée dans l'espace, le concept même des navettes et de leurs expériences pour des missions, qui dépassent rarement deux semaines, devient obsolète.

Les quatre stars de la NASA — Atlantis, Columbia, Discovery et Endeavour — n'auront donc pas de sœurs cadettes mais une série de lointaines cousines aux formes futuristes, dont le rôle se limitera à transporter des équipages vers la station.

Autre révolution: cette future flotte de vaisseaux spatiaux américains sera privée et la NASA les utilisera à titre de client, tout comme d'autres administrations, telles que le Pentagone ou le département de l'Énergie, désireux de placer des satellites en orbite.

La semaine dernière, McDonnell Douglas et Boeing, qui forment une des deux équipes de constructeurs aéronautiques retenus par la NASA pour la conception de cette nouvelle fusée, au nom de code X-33, ont annoncé avoir choisi une structure en forme de cône, qui décolle et atterrit verticalement, à la différence des navettes qu'on lance verticalement mais qui atterrissent horizontalement, comme un avion.

Pour ce type d'atterrissage vertical, les moteurs agissent comme des freins et ralentissent la chute.

La X-33 mesurerait une trentaine de mètres de long, pour un diamètre de neuf mètres et un poids de 225 tonnes au lancement. La NASA doit prendre sa décision finale l'été prochain et le successeur des navettes pourrait être opérationnel dès 2005.

L'atterrissage vertical se révèle beaucoup plus souple que l'horizontal car il permet de multiplier le nombre de sites de retour, alors que la NASA ne dispose pour ses navettes que de deux pistes d'atterrissage spéciales, l'une à Cap Canaveral (Floride), l'autre sur la base d'Edwards (Californie). En cas de problème, un atterrissage vertical peut être annulé à tout moment, sans risque.

L'intérêt est aussi financier, ce qui est particulièrement important pour la NASA, en proie à de sérieuses réductions budgétaires imposées par le Congrès. Placer en orbite une charge utile coûte actuellement entre 5000 et 12 000 dollars le kilo, alors que ces prix seraient réduits à 2000 dollars le kilo, selon l'équipe Boeing-McDonnell Douglas.

### États généraux sur l'Éducation

## La professionnalité fait jaser

ANDRÉ BELLEMARE  
PRESSE CANADIENNE

Lévis (PC) — Le problème de la professionnalité scolaire suscite beaucoup de remous et des représentants de plusieurs citoyens de la région Chaudière-Appalaches ont uni leurs voix, hier aux états généraux sur l'Éducation, en faveur du maintien de la professionnalité dans les écoles.

Plus du quart des mémoires, soit huit sur 28, défendait l'enseignement moral et religieux et soulignait ses bienfaits auprès des jeunes.

S'appuyant sur des sondages qui révéleraient qu'entre 80 et 95 % de parents interrogés ne veulent pas voir disparaître l'enseignement de la religion dans les écoles primaires et secondaires, ils ont tenté de convaincre les commissaires des effets néfastes, selon eux, de l'élimination de l'enseignement religieux.

Les propos entendus hier faisaient grand contraste avec, notamment, la position de la Centrale de l'enseignement du Québec et de sa présidente, Lorraine Pagé, qui souhaitent la laïcisation des écoles au nom de la liberté de pensée et de conscience et de la Charte des droits et libertés de la personne.

«Si on peut déjà affirmer, comme le fait Pierre Bourgeois, que l'école actuelle ne réussit pas suffisamment à «faire des enfants bien élevés (...) qui aient acquis le sens de la liberté et de la responsabilité, le sens critique vis-à-vis des événements et des opinions, des enfants qui soient des êtres moraux sachant distinguer le bien du mal», imaginez la situation des écoles sans le support d'un projet éducatif confessionnel», a dit Paul Rancourt au nom du groupe de réflexion de la foi, région de la Chaudière.

De son côté, le mouvement des Filles de la région Beauce-Bellechasse (3400 membres) a affirmé que le retrait de l'enseignement moral et religieux «serait une perte considérable à un moment où tout le monde déplore le désarroi causé par l'absence de repères solides parmi les jeunes». Deux organismes de langue anglaise, le Québec Regional English Catholic Committee et la commission scolaire régionale Eastern Québec, ont réclamé aussi le maintien de l'école confessionnelle.

### EN BREF

#### DU NOUVEAU DANS L'AFFAIRE BOULIANE

Québec (PC) — L'avocate du coroner Marc-André Bouliane a déposé mercredi matin une requête en Cour supérieure pour faire changer le mandat d'enquête sur certaines activités du coroner. Le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, a confié cette enquête au juge en chef de la Cour du Québec, Albert Gobeil, à la suite d'allégations voulant que le coroner Bouliane ait été placé en conflit d'intérêts en étant associé à une compagnie qui vendait des autobus scolaires à Cuba. L'avocate du coroner, Claude Dallaire, estime que le mandat actuel est trop imprécis et contrevient à la charte des droits en empêchant son client d'avoir une défense pleine et entière. Me Dallaire demande à la Cour supérieure de surseoir à l'enquête, le temps que la requête sur le fond soit entendue dans une semaine au Palais de justice de Québec.

#### CAMPAGNE POUR RESTITUER DES TERRAINS À UNE JUIVE POLONAISE

(Le Devoir) — Me Irwin Cotler, professeur à McGill et président d'InterAmicus, a promis hier de faire campagne pour que soient restitués à une Juive polonaise nationalisée française, Ewa Szpicberg-Brochetain, deux terrains situés à Gdansk (ex-Dantzic); il inscrira le cas à l'ordre du jour de la réunion que tient à Tel-Aviv, à compter du 2 juillet prochain, l'Association internationale des juristes et avocats juifs. Les terrains furent confisqués par les nazis; il furent repris par le régime communiste sans compensation à leurs propriétaires. Dans une lettre adressée il y a quelques jours au premier ministre Jean Chrétien, Me Cotler affirme qu'il faut empêcher d'accorder aux Nazis une «victoire posthume» en ne tenant pas compte du droit des légitimes propriétaires - sur l'un des terrains s'élevait maintenant un hôtel de luxe de 16 étages, le Hevelius. Rejoint hier, au téléphone, au domicile montréalais de sa fille, M. Michel Brochetain, mari de Mme Szpicberg, a rappelé que déjà, la BERD (Banque Européenne de Reconstruction et de Développement) dont le siège est à Londres a annulé l'octroi d'un crédit de 100 millions \$ qui devait aller à la société SAUR, filiale à part entière du groupe français Bouygues, en raison des principes établis à Nuremberg. La question se complique toutefois avec la société ORBIS qui exploite l'Hevelius, laquelle refuse de reconnaître le bien-fondé de la propriétaire.

### Bernardo attire toujours les foules

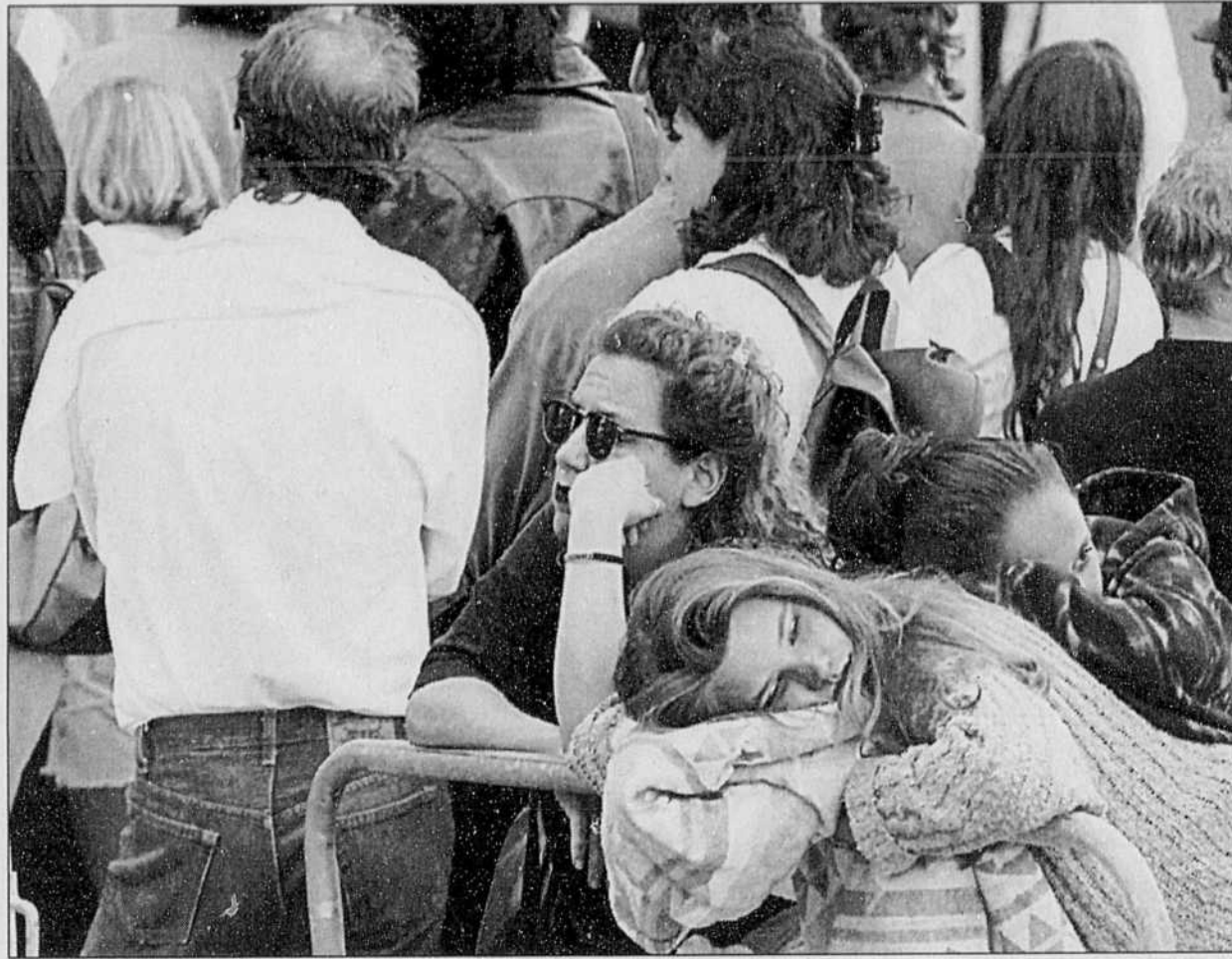


PHOTO PC

LE PROCÈS de Paul Bernardo, accusé du meurtre sadique de trois jeunes filles, continue de faire courir les foules à Toronto, certaines personnes ayant même passé une partie de la nuit à la porte du tribunal pour obtenir une place à l'intérieur afin d'entendre le témoignage de Karla Homolka, l'épouse de l'accusé. D'une voix tremblante, le principal témoin dans cette sordide affaire a raconté au tribunal le triste épisode du meurtre de Leslie Mahaffy, que Bernardo avait enlevée en face de sa demeure, dans la banlieue de Burlington, dans la nuit du 15 juin 1991. Le procès se poursuit aujourd'hui.

### Examens du ministère

## Les notes ont baissé légèrement

Étonnamment, les étudiants du secondaire s'en tirent bien en français

PAUL CAUCHON  
LE DEVOIR

La moyenne générale aux examens ministériels du secondaire a légèrement baissé en 1994, mais la performance des élèves en français s'est améliorée.

Le ministère de l'Éducation publiait hier le résultat des examens ministériels de la fin du secondaire passés en juin dernier.

La note moyenne aux examens a légèrement diminué, passant de 72,3 % en 1993 à 71,7 % en 1994. Le taux de réussite général s'établit à 84,1 %.

Mais ceux qui s'intéressent à la performance des étudiants en français s'arracheront les cheveux à tenter de comprendre ces statistiques. Ainsi, alors qu'on faisait récemment état des résultats désastreux des finissants de cégep en français, les examens des finissants du secondaire indiquent une hausse.

Ainsi, pour l'examen de français langue maternelle de la 5<sup>e</sup> secondaire, le taux de réussite s'établit à 86,7 % en 1994 contre 79,4 % en 1993, et la moyenne générale s'élève à 69,9 %, contre 67,1 % en 1993.

Plus inexplicable encore: cet examen comporte des épreuves d'écriture et de lecture, et si la moyenne en écriture est établie à 71 % en 1994, elle n'est que de 64,3 % en lecture, alors que l'année dernière, pour les examens de 1993, la moyenne en écriture était de 62,8 %, contre 69,9 % en lecture.

Les élèves se seraient améliorés grandement en écriture, mais auraient chuté en lecture. Dans les documents du ministère, ces résultats

contradictoires ne font l'objet d'aucune explication.

L'examen d'histoire du Québec et du Canada de la 4<sup>e</sup> secondaire continue de présenter des résultats peu reluisants: le taux de réussite est de 72,3 %, la moyenne générale de 66,8 %. Il s'agit même d'une baisse par rapport à l'année précédente, où la moyenne s'établissait à 69 %, et le taux de réussite à 77,5 %.

Les résultats des autres épreuves sont plus élevés. Le taux de réussite en anglais langue seconde (5<sup>e</sup> secondaire) est de 89,9 %, la moyenne générale de 76,1 %.

Le taux de réussite de l'anglais langue maternelle (5<sup>e</sup> secondaire) est de 95,4 %, la moyenne générale de 72,9 %.

Le taux de réussite en Éducation économique (5<sup>e</sup> secondaire) est de 80,1 %, la moyenne générale de 69,4 %.

À noter qu'on ne trouve pas ici les résultats d'examens en mathématiques et en sciences, qui ont été complètement revus. Cette donnée explique aussi pourquoi en 1994 155 461 élèves ont passé ces épreuves, contre 227 100 l'année précédente.

Les résultats indiquent peu de différences entre les francophones et les anglophones, et comme on pouvait s'y attendre la note moyenne dans les établissements privés s'établit à 78,6 %, contre 70,3 % dans les établissements publics des commissions scolaires.

Les documents du ministère présentent les résultats classés par régions et par commissions scolaires, ce qui suscite de fébriles consultations chez ces der-

LE DEVOIR

# MONTREAL

Congrès de chimiothérapie

## Montagnier et Gallo à la même tribune

CAROLINE MONTPETIT  
LE DEVOIR

Les deux plus grands noms — et tout aussi grands rivaux — de la recherche sur le sida dans le monde, le Français Luc Montagnier et l'Américain Robert Gallo, se côtoieront une fois de plus autour d'une même tribune, à Montréal cette fois, pas plus tard que le 16 juillet prochain.

Les deux chercheurs sont en effet tous les deux invités à la cérémonie d'ouverture du 19<sup>e</sup> congrès international de chimiothérapie, qui se déroulera du 16 au 21 juillet au Palais des congrès de Montréal. Le thème du congrès, *Pasteur 100 ans après, un nouvel âge pour la chimiothérapie*, commémore du même coup la mort du célèbre chimiste et biologiste français Louis Pasteur, l'un des inventeurs du vaccin préventif. Les conférences données par MM. Montagnier et Gallo ont respectivement pour thème *L'héritage de Pasteur* et *Le troisième millénaire*.

C'est la première fois qu'un tel événement se déroule au Canada.

L'événement prendra une ampleur certaine puisqu'on compte déjà sur la présence de 10 000 participants. Les sujets abordés seront divers. Ils se regroupent entre autres sous les thèmes suivants: la thérapie génétique, la résistance aux médicaments, les modificateurs de réponse biologique, les défis des années 90 dans le domaine des maladies infectieuses et du cancer, et la synergie unissant l'université et l'industrie dans le domaine de la recherche. Les chercheurs se pencheront particulièrement, au cours du congrès, sur les maladies infectieuses et le cancer. Un symposium traitera également des vaccins et, parmi d'autres sujets, des maladies diarrhéiques, de la morbidité, de la mortalité, de la prévention et du traitement ainsi que de la malaria. Un atelier traitera également des soins de chimiothérapie offerts à la maison, et un autre abordera l'impact de la chimiothérapie sur l'environnement.

Les conférenciers invités à discuter sur ces sujets divers proviennent de partout dans le monde. Le programme présenté hier aux journalistes était cependant rédigé uniquement en anglais.

EN BREF

### AFFAIRE BARNABÉ: LE JURY S'INTERROGE

Montréal (PC) — Dans l'affaire Barnabé, le jury a interrompu ses délibérations quelques minutes, hier, le temps d'adresser au juge une question de clarification. Les jurés ont demandé au juge Benjamin Greenberg de leur donner la définition des termes «inférence» et «spéculation», de même que la nuance entre les deux notions. Le magistrat a lu les définitions du dictionnaire, puis leur a servi trois exemples de situations pouvant être vécues au quotidien. Il a insisté sur le fait qu'ils pouvaient tirer des inférences logiques à partir des faits présentés en preuve devant eux, lors du procès, mais que la pure spéculation n'était pas admissible. C'est la deuxième fois que les jurés interrompent leurs délibérations depuis lundi. La première fois, ils avaient demandé de réentendre les témoignages de quatre policiers ayant participé à l'arrestation de Richard Poiras.

### Hôpital Maisonneuve-Rosemont

## La buanderie: «du salissage», dit Parizeau

NORMAN DELISLE  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le premier ministre Jacques Parizeau a qualifié hier de «tentative de salissage, d'insinuations et d'allusions malveillantes» les propos tenus par des députés libéraux dans deux dossiers précis auxquels s'intéresse l'opposition libérale depuis un mois.

Dans une contre-attaque virulente à l'Assemblée nationale, M. Parizeau a soutenu que l'opposition, par «ces insinuations, cherche à démolir la réputation d'un certain nombre de gens», a dit le premier ministre.

Les deux dossiers sur lesquels les libéraux multiplient les questions sont l'octroi d'un contrat sans appel d'offres à une buanderie montréalaise appartenant à des militants péquistes et la nomination comme secrétaire adjointe à l'action communautaire de la directrice du Carrefour jeunesse emploi de Gatineau, Martine Morrissette.

Dans le premier cas, le député libé-

ral d'Argenteuil, Régent Beaudet, a répété hier que l'octroi du contrat de buanderie de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont à la firme Blanchelle «occasionnera aux contribuables québécois un coût additionnel de 300 000 \$».

Puis, la députée libérale de Châteauguay, Claire Vaive, a repris un article d'un mensuel selon lequel Martine Morrissette, nommée secrétaire à l'action communautaire, «était un personnage controversé qui n'avait pas su rallier son milieu. La nomination de Mme Morrissette est due à son amitié avec Lisette Lapointe», qui est l'épouse du premier ministre, a accusé la députée de Châteauguay.

«C'est faux ce qu'il y a dans cet article», a dit M. Parizeau. Il a vanté l'expérience du Carrefour jeunesse emploi de Gatineau, un organisme animé par Mme Morrissette et dont la valeur est telle que «le sénateur libéral Jacques Hébert a recommandé au gouvernement de Jean Chrétien d'en étendre la formule à travers tout le Canada».

Dans le cas de la buanderie Blanchelle, le premier ministre a parlé de «tentative de salissage».

Comme il s'agit d'un contrat accordé par un hôpital, c'est le ministre de la Santé, Jean Rochon, qui a expliqué que le contrat avait été accordé sans appel d'offres pour éviter «l'apparente discrimination» dont aurait pu paraître victime l'entreprise.

Ce commerce aurait été le seul parmi onze entreprises à ne pas voir son contrat de buanderie en milieu hospitalier renouvelé automatiquement.

La Régie régionale de Montréal-Centre a donc renouvelé sans appel d'offres le contrat avec Blanchelle, mais en négociant une diminution du prix initialement prévu, a expliqué le ministre Rochon. Régent Beaudet, député d'Argenteuil, s'est étonné que le directeur général de la Régie régionale et son adjoint aient retiré l'appel d'offres «par-dessus l'autorité du Conseil régional des buanderies de Montréal». Le député croit qu'il en résultera un coût additionnel de 300 000 \$ pour les fonds publics.

## Salaires plafonnés et baisse des dépenses à la CUM

Les services moins essentiels seraient les premiers touchés

BRIAN MYLES  
LE DEVOIR

Les élus du conseil de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) ont approuvé hier des modifications au programme triennal d'immobilisations qui entraîneront un plafonnement des salaires et des compressions dans les dépenses d'exploitation pour les trois prochaines années.

Les dépenses prévues au programme d'immobilisations pour les années 1996, 1997 et 1998 sont passées de 169 millions \$ à 108 millions \$, ce qui représente un écart à la baisse de 61,2 millions \$. La contribution à la Société de transport sera notamment réduite. Des services jugés non essentiels pourraient par ailleurs être affectés.

«Les programmes d'immobilisations ont été révisés en vue de stabiliser les frais de financement à la charge des municipalités», a déclaré Vera Danyluk, présidente de la CUM.

Des conseillers municipaux ont manifesté leur inquiétude face à ces cibles budgétaires, adoptées majoritairement lors d'une séance extraordi-

naire du conseil qui s'est déroulée à l'hôtel de ville de Montréal.

La baisse des dépenses d'immobilisations vise notamment à compenser l'augmentation prévisible de la masse salariale des employés de la CUM (414 millions \$ en 1995.) Les coûts d'exploitation de la station d'épuration des eaux usées seront également à la hausse, puisque toutes les eaux du territoire y seront traitées dès l'an prochain.

La CUM a enregistré un faible accroissement de son stock immobilier au cours des trois dernières années. Les valeurs foncières ont également baissé de 11,6 %.

Vera Danyluk a appelé les employés à «plafonner la masse globale» au cours des trois prochaines années. «C'est la voie qui nous semble la plus logique, a-t-elle dit, car elle nous permet à la fois de préserver la qualité des services et de conserver des emplois.» Mme Danyluk amorcera dès aujourd'hui une série de rencontres avec les représentants syndicaux, les cadres et les autres employés de la CUM «pour

leur expliquer le détail de notre situation financière».

Les élus de la CUM ont par ailleurs approuvé une réduction de 1 % des contributions des municipalités au budget de la CUM. Ainsi, elles paieront 8,7 millions \$ en moins pour le financement de la CUM l'année prochaine. Cette baisse du fardeau des municipalités explique en partie la réduction des dépenses d'immobilisations.

Dans une situation économique et un contexte économique et fiscal difficiles, la présidente de la CUM a rappelé que la capacité de payer des contribuables avait atteint ses limites.

Les résolutions proposées par l'exécutif ont fait bondir le conseiller municipal Samuel Boskey, qui a avoué son désarroi. «On nous demande d'adopter de telles orientations sans avis préalable et sans avoir été informés et on s'attend à notre collaboration.» M. Boskey reproche à l'exécutif d'avoir pris des décisions «dans un bureau à porte fermée». Il aurait souhaité un exercice plus «démocratique et transparent».

## Coïncé!



PHOTO JACQUES NADEAU

COMME cet automobiliste, peut-être vous faites-vous une gloire de réussir le stationnement parallèle parfait entre deux voitures. Reste à savoir si cet expert de la chose réussira à se sortir du pétrin sans accrocher les deux voitures dont les conducteurs ignorent tout du danger que leur précieux bien encourt.

## Le Canada tente de déporter un ressortissant rwandais accusé d'avoir incité au génocide

PRESSE CANADIENNE

Un ancien haut fonctionnaire rwandais accusé d'avoir incité au génocide n'a rien caché de son passé lorsqu'il a demandé à entrer au Canada, a déclaré hier son avocat dans le cadre d'une audience pour déportation.

L'avocat Guy Bertrand a laissé entendre que le fonctionnaire chargé d'émettre les visas qui a interrogé Léon Mugesera n'a pas bien compris ce que ce dernier lui disait, en raison d'une mauvaise compréhension du français et d'une connaissance inadéquate de la situation politique sévissant dans ce petit pays d'Afrique orientale.

Léon Mugesera est accusé d'avoir violé la Loi canadienne sur l'immigration en cachant qu'il faisait face à des poursuites criminelles au Rwanda. Il est également accusé d'avoir incité à des crimes contre l'humanité — à savoir le gé-

nocide perpétré il y a un an au Rwanda, qui a causé la mort de centaines de milliers de personnes, appartenant surtout à l'ethnie tutsi.

S'il était déporté, Léon Mugesera pourrait se retrouver devant le tribunal international qui a été créé pour incriminer les responsables du génocide.

Les audiences publiques, qui ont commencé hier, sont suivies attentivement par la communauté rwandaise du Canada. Elles sont télédiffusées en circuit fermé et quelque 75 personnes, partisans et adversaires de Mugesera, ont ainsi pu les suivre hier dans une pièce à l'extérieur de la salle d'audience.

Léon Mugesera, qui a pris des notes tout au long de l'audience, était accompagné de sa femme et de deux de ses cinq enfants.

Me Guy Bertrand a tenté de prouver que le responsable des visas Peter Lancefield, le premier témoin du gouvernement, a commis

des erreurs au cours de l'entrevue qu'il avait eue avec l'accusé à Madrid.

«Je veux établir que M. Lancefield a mal compris le français de M. Mugesera, a-t-il dit», tandis qu'un interprète traduisait ses propos en anglais pour Peter Lancefield.

Interrogé par l'avocate du gouvernement, Me Dianne Clement, le fonctionnaire canadien a admis qu'il n'avait pas posé de questions au haut fonctionnaire rwandais sur son passé criminel ou militaire parce que «c'était un an avant que ça n'explode au Rwanda, et que je n'étais au courant d'aucune guerre qui se déroulait là-bas».

### Des appuis au pays

Il a ajouté que sa demande pour un statut de réfugié politique semblait légitime et était appuyée par «plusieurs personnes respectables au Canada qui témoignaient de son excellente réputation».

Léon Mugesera, 42 ans, était un haut fonctionnaire du gouvernement rwandais avant de quitter ce pays. Il est accusé d'avoir prononcé un discours en 1992, où il aurait incité les Hutus, l'ethnie majoritaire au Rwanda, à assassiner les Tutsis.

Guy Bertrand prétend que le discours a été volontairement mal traduit par les adversaires de l'accusé. Mais il n'a pas réussi à obtenir que cinq cassettes audio soient écartées comme éléments de preuve dans le cadre de ces audiences.

Il affirme de plus que les rapports d'Amnistie internationale et de Médecins sans frontières ne sont pas crédibles. «95 % de ceci, a déclaré Guy Bertrand en montrant du doigt un épais document, est composé d'opinions, de ouï-dire.»

Les audiences doivent prendre plusieurs jours, et on ne s'attend pas à ce que les fonctionnaires de l'Immigration rendent leur décision avant septembre.

Conseil des commissaires

## Le décrochage inquiète

CAROLINE MONTPETIT  
LE DEVOIR

Le débat sur les critères d'embauche des professeurs à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) a été complètement retiré de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil des commissaires hier. L'Alliance des professeurs de Montréal, qui est en négociations avec la CECM dans ce dossier, a en effet décidé de s'adresser plutôt au comité exécutif de la commission scolaire à ce sujet. L'Alliance est particulièrement attachée au critère d'ancienneté lié à la mobilité de ses membres.

Par ailleurs, les rédacteurs de la récente étude longitudinale sur le décrochage scolaire à la CECM sont venus commenter leur rapport aux commissaires hier. De leur côté, les commissaires de l'opposition du Mouvement pour une école moderne et ouverte (MEMO) ont distribué un document faisant part de leur propre position sur la question. Dans ce document, on précise que le décrochage dans le secteur anglais de la CECM est de 13 % alors qu'il est de 46 % au secteur français.

En guise de solution au problème du décrochage, le MEMO suggère que deux journées pédagogiques soient utilisées dès l'automne pour réunir le personnel des écoles visées, leurs parents, les élèves, ainsi que certains groupes du milieu, pour trouver des solutions au problème du décrochage. On propose aussi «l'école du samedi» qui facilite, pour les parents, l'accès aux cours de relations parents-enfants, et qui permet, selon le MEMO, de mieux réagir par rapport à l'école.

Enfin, les commissaires ont adopté, après des débats assez houleux, une résolution visant à retrancher 35 000 \$ au budget annuel de six centres d'éducation populaire pour l'année 1995-96.

### Rectificatif

Le Devoir affirmait hier que *Le grand atlas routier du Québec*, un document publié par la Carthothèque, était disponible gratuitement, ce qui est faux. Il s'agit de la version, qui sera disponible en librairie prochainement, coûte 24,95 \$.



ROBIC

DEPUIS 1892

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES  
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLELEGER ROBIC RICHARD  
AVOCATS55, ST-JACQUES, MONTREAL, QUEBEC H2Y 3K2  
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 881-0444

La maîtrise des intangibles

# CLUB 1402 HOMME



Costumes importés d'Italie au prix de gros  
100% laine  
Coupe exclusive  
À votre service depuis 15 ans

**395\$**  
seulement  
LE COSTUME

À l'achat d'un costume  
CRAVATE GRATUITE  
sur présentation  
de cette annonce

1118, rue Ste-Catherine O.  
2<sup>e</sup> étage, Montréal  
Tél.: (514) 861-3636

LIBRAIRIE  
**LE BOUQUIN**  
Nous vendons les publications du gouvernement du Québec:  
- lois, règlements  
- livres administratifs, techniques  
- livres d'art, etc.  
Commandes téléphoniques acceptées.  
395, Boul. Cartier, Laval  
Tél.: (514) 688-6036 Fax: (514) 688-8844  
CONCESSIONNAIRE DES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

Bijouterie  
**GAMBARD**  
Vente et service technique  
630-A, rue Cathcart, Montréal, centre-ville  
866-3876  
AGENT OFFICIEL ROLEX

# LE DEVOIR

## POLITIQUE

Fin de la session à Québec

### Feu vert à la fusion des commissions des droits

*L'Aide juridique et le Code des professions attendront*

MICHEL VENNE  
LE DEVOIR

Le projet de loi 79 sur la fusion des commissions des droits de la personne et des droits de la jeunesse a été adopté hier, sur division, mais avec l'appui des trois députés péquistes qui s'y étaient opposés au départ.

Les libéraux ont voté contre ce projet de loi. Le ministre de la Justice et parrain du projet de loi, Paul Bégin, était absent de la Chambre lorsque le vote a été fait.

Le député péquiste de Borduas, Jean-Pierre Charbonneau, l'un des trois dissidents à l'origine, a fait valoir que les modifications apportées au projet de loi garantissent le respect de deux principes: l'étanchéité entre les pratiques relatives aux deux lois concernées et l'équilibre des ressources accordées à leur application.

Le ministre Bégin semblait mécontent hier du sort réservé à deux autres de ses projets de loi qui devront être débattus de nouveau à l'automne. Le projet de loi 87 sur l'aide juridique ne sera pas adopté avant l'été, ni celui qui rend les ordres professionnels responsables du financement de l'Office des professions.

«J'étais désireux d'aller de l'avant dans l'adoption de ce projet de loi (sur l'aide juridique), mais il semble que le temps qui reste d'ici la fin de la session ne soit pas suffisant pour l'adopter», a dit M. Bégin, amer.

Par contre, le ministre fera adopter une demi-douzaine de projets de loi sur les huissiers de justice, le Code de procédure pénale, la publicité des droits, les tribunaux judiciaires et l'Office de la protection du consommateur.

M. Bégin avait retiré du projet de loi 81 l'article qui imposait l'établissement du siège de la Cour du Québec à Québec plutôt qu'à Montréal. Le gouvernement conserve cependant le pouvoir de déterminer le lieu du siège social par voie de décret.

#### Projets de loi sur le carreau

La session parlementaire doit se terminer aujourd'hui, et quelques autres projets de loi restent sur le carreau. Par exemple, le projet de loi 85, qui rend notamment conditionnel au paiement de sa cotisation à l'UPA le versement à un agriculteur du remboursement de taxes foncières auquel il a droit, sera étudié en commission parlementaire en août.

Par contre, le projet de loi 95 qui oblige notamment la divulgation des salaires des dirigeants universitaires a été adopté mardi; le projet de loi 83 qui permet au ministre de la Santé de fermer des hôpitaux a été adopté mardi soir avec un bailloin; le projet de loi 90 qui force les entreprises à consacrer 1% de leur masse salariale à la formation de la main-d'œuvre sera adopté aujourd'hui; ce devrait être aussi le cas du projet de loi 94 sur la Commission de la capitale nationale, de même que quelques autres projets de loi dans les domaines de l'environnement et des finances publiques.

#### Nouvelle stratégie du OUI

### Clark sonne l'alarme au Canada

ROBERT LAFLAMME  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Joe Clark croit que la nouvelle stratégie des souverainistes fait augmenter les chances du OUI de l'emporter au référendum de l'automne.

C'est pourquoi l'ex-premier ministre conservateur implore les fédéralistes d'envoyer des signaux au Québec pour indiquer que le reste du pays est prêt à apporter des changements à la Constitution.

Devant une association de plombiers en congrès au Château Frontenac, M. Clark a promis de livrer bataille pour contrer la proposition souverainiste, qu'il juge ambiguë mais habile au plan stratégique.

«La nouvelle tactique sera plus populaire. Elle aura un impact sur le vote au référendum. Les fédéralistes ne doivent pas l'ignorer», a-t-il prévenu.

Le Parti québécois, le Bloc québécois et l'Action démocratique ont dernièrement conclu une entente pour proposer aux Québécois une union politique et économique avec le Canada dans la question référendaire.

«La stratégie sera plus efficace que si on posait une question directe au sujet de la séparation, a estimé M. Clark. Le reste du pays ne le constate pas encore. La victoire du fédéralisme est loin d'être acquise.»

Il a ajouté que la campagne référendaire donnera lieu à une bagarre parce que les souverainistes brandissent une menace de négocier avec Ottawa avec le couteau sur la gorge.

En reprenant sensiblement les propos qu'a tenus cette semaine le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales Marcel Massé, Joe Clark a voulu mettre en évidence l'indifférence du Canada anglais face à la situation québécoise.

«Il n'y a aucun doute dans mon esprit que la séparation du Québec peut se produire et qu'elle affaiblira le Canada», a-t-il affirmé.

«Pour toutes sortes de raisons, trop de Canadiens tiennent pour acquis que le Québec restera dans la Confédération. Ils disent que même si la séparation arrivait, elle n'aurait pas d'impact sur le reste du pays.»

#### L'importance du dialogue

Dans son discours, M. Clark a répété plusieurs fois que le problème constitutionnel pourrait être réglé grâce à un meilleur dialogue. Une entente serait facilement réalisable si on s'en donnait réellement la peine.

«La question fondamentale pour les Canadiens, a-t-il dit, est de savoir s'ils désirent vraiment régler le problème. Veulent-ils conserver le pays intact?»

Même s'il ne pense pas que le gouvernement fédéral doit présenter maintenant de nouvelles offres au Québec, il souligne toutefois l'importance pour Ottawa et les provinces d'envoyer des signaux clairs au Québec pour dire que le statu quo est inacceptable.

Rapport sur l'avenir de la Société Radio-Canada

### Efficacité et rentabilité au menu

JEAN DION  
DE NOTRE BUREAU  
D'OTTAWA

Aux prises comme bien d'autres avec les mesures d'austérité financière élaborées par le gouvernement fédéral, la Société Radio-Canada doit revoir la totalité de son fonctionnement afin de satisfaire à des normes plus élevées d'efficacité et de rentabilité.

Au terme de près d'un an de travaux, c'est la conclusion plutôt générale à laquelle en est arrivé le comité du Patrimoine canadien des Communautés, qui rendait public hier à Ottawa son rapport sur l'avenir de la SRC.

Ne prônant pas une modification du mandat de Radio-Canada mais sa «réinterprétation», le comité recommande que celle-ci «développe un plan de remodelage complet de son organisation», question d'«exécuter tous les volets du mandat réinterprété de la façon la plus rentable possible», lit-on dans le rapport.

Mais au-delà de telles assertions, la quarantaine de recommandations formulées par le comité ne proposent pas des bouleversements vraiment majeurs. On suggère ainsi que le diffuseur public cherche à se donner une orientation plus commerciale, favorise la sous-traitance et la privatisation de services, augmente ses commandes pour soutenir ses activités radio et vende davantage de ses productions à l'étranger.

En même temps, dit le rapport, la SRC doit continuer à prioriser les informations et les affaires publiques tout en réévaluant les coûts et les avantages de ses émissions sportives, qui doivent quand même continuer de figurer à sa programmation. Elle doit en outre veiller aux besoins des communautés francophones minoritaires.

Le président de la SRC Perrin Beatty estime que le rapport du comité est «constructif». «On reconnaît la nécessité d'un diffuseur public au pays tout

en étant sensible aux besoins de changements pour l'avenir», constate M. Beatty.

«Nous allons considérer très attentivement les recommandations. Elles seront très utiles pour définir notre orientation», a-t-il poursuivi.

Contrairement à ce que prévoyait son mandat initial, le comité ne se prononce pas de manière détaillée sur la diversification des sources de financement de la SRC dans un contexte de restrictions budgétaires et au moment où, avec l'avènement prochain de la diffusion directe par satellite, elle aborde «l'univers multichaine». Tout au plus évoque-t-il la création d'un fonds de production d'émissions canadiennes auquel devraient cotiser les distributeurs actuels et futurs de services de radiodiffusion (câble, satellite, etc.) et auquel la SRC devrait avoir accès à au moins la moitié des sommes.

On se déclare également en faveur d'un financement pluriannuel stable, mais seulement lorsque l'objectif de réduction du déficit énoncé par Ottawa — 3% du produit intérieur brut — sera atteint. On sait que le dernier budget Martin prévoit des coupes de 44 millions \$ à la SRC pour l'année actuelle (sur un financement public de près de 1 milliard \$) et que de nouvelles compressions de 350 millions \$ sur trois ans ont été évoquées par l'ancien président Anthony Manera, mais niées par Ottawa.

Le rapport est issu de la majorité libérale au comité, mais le Bloc québécois a indiqué en épouser l'essentiel des vues. Dans un avis dissident, le parti souverainiste explique cependant qu'«il lui est difficile de donner son aval à l'aspect politique du mandat conféré à la SRC, qui est de «contribuer au partage d'une conscience et d'une identité nationale». Ce mandat attribué au radiodiffuseur public nie l'existence du peuple québécois et de sa culture, le réleguant au simple statut de communauté linguistique régionale.»

Mais par-delà cette remarque, le rapport a, dans certains passages qui ont été biffés par rapport à de précédentes ébauches, d'incontournables relents politiques. Après que le Bloc eut décidé, il y a quelques jours, de se retirer du comité, les ministériels ont en effet décidé d'enlever une référence à la nécessité de diminuer les écarts de financement entre les réseaux français et anglais de Radio-Canada.

Pour les libéraux — le député Dan McTeague parlait hier de «tricherie» —, les bloquistes ont ainsi payé le prix d'une «joute politique», eux qui voulaient éviter de se présenter en campagne référendaire en portant le poids d'une entente avec Ottawa sur une institution aussi fondamentale que la SRC.

#### Beatty parle de souplesse

Perrin Beatty croit pour sa part qu'il faudra trouver une «solution asymétrique» aux problèmes d'orientation idéologique du réseau public, au sein duquel la cohabitation entre la SRC et son penchant anglophone CBC est parfois difficile. «Les marchés anglophone et francophone sont très différents et les besoins de ces deux populations le sont aussi. Il faudra faire preuve de souplesse et de nuances.»

De son côté, dans un autre avis dissident, le Parti réformiste appuie carrément la privatisation de la télévision de la Société d'ici 1998.

Le rapport du comité des Communautés ne sera toutefois que l'un des avis dont pourra se servir le gouvernement dans la détermination des orientations futures de la SRC. Sont aussi attendus un rapport d'un consultant privé, un autre du vérificateur général du Canada, et un troisième d'un «comité des sages» présidé par l'ancien p.-d.g. de Radio-Canada, Pierre Juneau. Ce dernier doit aussi étudier la situation de l'Office national du film et de Téléfilm Canada.

### Trois-Rivières perd son centre d'emploi

*Shawinigan lui est préférée*

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le ministre fédéral des Ressources humaines est sur le point de faire connaître le plan de redéploiement de ses centres d'emploi au Québec.

Et selon un document interne obtenu par *Le Devoir*, le ministère recommande de déplacer, en Mauricie, le principal centre d'emploi de la région de Trois-Rivières, où il se trouve présentement, à... Shawinigan, ville natale et chef-lieu du comté représenté à Ottawa par le premier ministre Jean Chrétien.

Le redéploiement proposé par le ministère des Ressources humaines prévoit la réduction de 120 à 80 du nombre de centres d'emploi au Québec. Les centres d'emploi sont ceux où les chômeurs et les personnes à la recherche d'un travail peuvent obtenir des services. Quelque 1200 postes seront abolis.

En outre, les CEC seront remplacés par trois types de points de service:

■ 28 Centres canadiens des ressources humaines (CCRH) pour administrer les services sur des bases régionales. Il y en aurait un par région, mais sept à Montréal, quatre en Montérégie, deux à Québec;

■ 46 centres locaux des ressources humaines (CLRH), qui dispenseraient des services intégrés et personnalisés de première ligne;

■ un certain nombre de kiosques libre-service automatisés, ne comportant aucun employé mais où on pourrait obtenir des renseignements par ordinateur, comme au guichet automatique.

En Mauricie, le CCRH, soit le centre principal, serait situé à Shawinigan (selon la recommandation des fonctionnaires). Trois-Rivières, reconnue comme la capitale du chômage, aura droit à un CLRH, un centre local, de même que Louiseville et La Tuque.

#### EN BREF

#### L'ENAP ET L'UQ À QUÉBEC

Québec — L'École nationale d'administration publique, le siège social de l'Université du Québec et la section culture et société de l'INRS déménageront leurs locaux au cœur du quartier Saint-Roch à Québec. Deux immeubles distincts seront construits au coût de 23,5 millions \$ aux abords de l'espace Saint-Roch. Le gouvernement du Québec veut ainsi contribuer à la revitalisation du centre-ville de Québec. Il entend également, sous la gouverne du ministre de la Culture et premier ministre Jacques Parizeau, contribuer à l'amélioration du patrimoine architectural québécois en soumettant ce projet à un concours d'architecture. L'ENAP et l'UQ ont leurs locaux à Sainte-Foy, en banlieue de Québec. La composante culture et société de l'INRS a les siens dans le Vieux-Québec. Il ne s'agit pas de l'INRS à proprement parler, dont le déménagement à Lévis a été évoqué récemment. À ce sujet, les partenaires d'un réseau d'entreprises et d'universitaires de la région de Québec (GATIQ) ont dénoncé l'arrêt, ordonné par le ministre de l'Éducation Jean Garon, des travaux de construction des nouveaux locaux de l'INRS dans le parc technologique de Québec.

#### ASSURANCE-MÉDICAMENTS:

#### LOI À L'AUTOMNE

Québec — Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Jean Rochon, a promis hier pour l'automne un projet de loi sur la création du régime universel d'assurance-médicaments. Une étude de faisabilité a été complétée. Le ministre va faire des consultations auprès du réseau de la santé, de l'industrie de l'assurance et de l'industrie pharmaceutique au cours des prochains mois et va déposer un projet de loi à l'automne. Ce projet vise à regrouper tous les programmes d'assurance-médicaments qui existent déjà pour des groupes spécifiques (assistés sociaux, personnes âgées, personnes atteintes de certaines maladies) et à offrir une couverture aux millions de Québécois qui ne bénéficient pas d'une assurance privée ou d'une assurance-groupe.

#### LA SOUVERAINETÉ POUR 30 \$

Québec — L'ex-député péquiste, désormais indépendant, de Montmorency, Jean Filion, a laissé entendre, hier, que des électeurs de sa circonscription pourraient décider de voter NON au référendum sur la souveraineté si le gouvernement n'abolit pas la contribution de 30 \$ exigée des automobilistes résidant dans les secteurs desservis par une société de transport en commun. Le premier ministre Parizeau a répliqué en disant qu'il «ne peut pas croire un instant que les Québécois définiraient leur avenir en fonction de 30 \$. Jamais».

#### PAS DE PELLETAGE, DIT CHEVRETTE

Québec — Le ministre des Affaires municipales Guy Chevrette a promis hier de ne jamais imposer un «pelletage» de responsabilités aux municipalités, tout en confirmant son intention de proposer aux unions municipales, la semaine prochaine, un programme de transfert de responsabilités qui inclura du même coup l'ouverture de nouvelles sources de revenus pour les villes. «Comment peut-on accuser un gouvernement de pelletter et en même temps dire qu'on va payer? Il n'est pas question qu'on fasse comme Ryan a fait avec la loi 145», a-t-il dit. Sa proposition devait être soumise au conseil des ministres, hier. Il ne s'agit pas d'une proposition d'envergure, a-t-il précisé, mais d'une proposition qui «démontre une volonté réelle de décentralisation». M. Chevrette prévient que le transfert de responsabilités sera réel. «Si une municipalité ne prenait pas les responsabilités pour lesquelles elle a reçu une source de revenus, les citoyens, au lieu de chialer contre le gouvernement, s'adresseraient à leur municipalité, a-t-il dit. On ne peut pas décentraliser puis leur dire «faites ce que vous voulez avec»». «On leur dit: voici la responsabilité que vous devez réaliser et voici les sources de revenus que vous avez pour la réaliser. Au lieu d'avoir des manifestations devant le parlement, vous en auriez devant l'hôtel de ville.» Selon le quotidien *La Presse*, la décentralisation toucherait des responsabilités d'une valeur de 175 millions \$, en échange de quoi le gouvernement accepterait de payer ses taxes sur les immeubles publics (écoles, hôpitaux, etc.). Les champs de responsabilité transférés iraient de l'entretien des routes au transport des handicapés, à l'inspection des bâtiments et au financement des bibliothèques publiques.



PHOTO JACQUES GRENIER

Hautains, les intellos? C'est en tout cas avec la tête haute que Michel Seymour, philosophe à l'Université de Montréal, et Geneviève Sicotte, étudiante de doctorat, ont lancé hier les Intellectuels pour la souveraineté (IPSO). Ce dernier compte déjà 150 membres et les fondateurs espèrent bientôt en rejoindre 500.

### Les intellos veulent rehausser le débat référendaire

KONRAD YAKABUSKI  
LE DEVOIR

Afin de rehausser le niveau du débat constitutionnel et de le ramener au-delà des rengaines habituelles du OUI et du NON, les penseurs québécois se lancent dans l'arène préférendaire sous la bannière des Intellectuels pour la souveraineté (IPSO).

«Nous croyons que les intellectuels ont une place dans le débat. Nous croyons que le vrai respect à l'égard des citoyens passe non pas par la répétition des slogans mais par l'approfondissement des idées», a déclaré Geneviève Sicotte, membre-fondatrice de l'IPSO, lors du lancement du dernier-né des regroupements souverainistes hier.

Bien que le marché des rassemblements souverainistes semble en voie d'être bientôt saturé — Artistes pour la souveraineté, Jeunes souverainistes, Conseil de la souveraineté, Génération Québec, Partenaires pour la souveraineté —, les fondateurs de l'IPSO prétendent s'être donné «un mandat particulier et précis» qu'aucun des autres regroupements indépendantistes ne saurait remplir.

Il s'agit entre autres «d'occuper les espaces de discussion qui sont trop souvent laissés aux fédéralistes». En d'autres termes, plaider la cause souverainiste de façon pondérée et approfondie. «Nous voulons dire aux décideurs que nous croyons avoir des arguments pour les convaincre; nous

invitons ceux qui pensent voter NON à discuter avec nous; et nous avertissons les détracteurs de la souveraineté que nous allons leur répondre de façon systématique», a tranché Mme Sicotte, étudiante au doctorat en études françaises à l'Université de Montréal.

Mais qui, au juste, peut aspirer à faire partie de ce cercle sélect de cérobraux pour le OUI? Le quotient intellectuel doit-il dépasser 160?

«Qu'est-ce qu'un intellectuel? C'est quelqu'un qui fabrique des idées pour les mettre à la disposition du grand public», a déclaré Michel Seymour, philosophe à l'Université de Montréal.

Les 150 universitaires, chercheurs, écrivains et autres intellos qui ont jusqu'ici signé le manifeste de l'IPSO — on espère en compter 500 — entendent axer leurs interventions sur huit arguments-thèmes en faveur de la souveraineté, tels les fondements identitaires, linguistiques, culturels, constitutionnels et politiques du projet indépendantiste.

Les membres interviendront, sur diverses tribunes, sur les questions correspondant à ses expertises. Un ouvrage collectif est prévu à la rentrée littéraire et les membres publieront individuellement des textes à l'appui de la thèse indépendantiste. Le constitutionnaliste Daniel Turp lancera aujourd'hui, par exemple, un texte annoté sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté.

LE DEVOIR

## LE MONDE

EN BREF

## AUTRE CAMOUFLET POUR CLINTON

Washington (AFP) — Le Parti républicain est parvenu hier à empêcher le Sénat de voter sur la nomination au poste de «Surgeon General» du Dr Henry Foster, un médecin ayant pratiqué des avortements, grâce à une procédure d'obstruction que le président Bill Clinton a dénoncée comme une prise de position contre le droit des femmes à l'interruption de grossesse. Cette manœuvre d'obstruction, proposée par le sénateur du Texas Phil Gramm, n'a pourtant recueilli que 43 voix (toutes républicaines), alors que les 57 autres membres du Sénat (46 démocrates et 11 républicains) votaient contre, autrement dit demandaient à ce que la nomination du Dr Foster soit soumise à un vote du Sénat. Mais les règles du Sénat exigent une majorité de 60 voix pour écarter ce genre de manœuvre d'obstruction, donnant donc en fait à 40 sénateurs la possibilité d'imposer leur volonté au reste de la Chambre haute. La bataille n'est toutefois pas terminée, car le Sénat doit voter une deuxième fois sur cette proposition du sénateur Gramm, peut-être dès aujourd'hui. Réagissant immédiatement à ce vote, M. Clinton, dont le ton trahissait une colère certaine, a accusé «une petite minorité» d'avoir «utilisé» la nomination du Dr Foster pour «imposer au reste de l'Amérique leurs vues» sur l'avortement. Le Dr Foster, un gynécologue noir du Tennessee, était présent à ses côtés.

## JUAN CARLOS ESPIONNÉ?

Madrid (Reuter) — Le vice-président du gouvernement espagnol, Narcis Serra, a démenti hier devant le parlement qu'il ait eu au début des années 1990 des écoutes systématiques de personnalités, y compris du roi Juan Carlos. Lors d'un débat consacré au sujet aux Cortes, Narcis Serra a déclaré que l'enregistrement des conversations s'était produit au cours d'opérations normales de contrôle par les services de renseignement «de l'espace radio-électronique du pays». Le colonel Juan Alberto Perote, ancien dirigeant du groupe opérationnel du Cesid, le renseignement militaire, a été inculpé mercredi par un tribunal militaire pour avoir, selon l'armée, fourni des informations sur cette affaire au quotidien *El Mundo*. Le tribunal l'a accusé d'avoir ainsi porté atteinte à la sécurité de l'Etat. «A aucun moment le Cesid n'a agi pour intervenir dans les conversations de personnes privées», a dit Narcis Serra. «Cela s'est passé pendant les opérations de contrôle (par le Cesid) de l'espace radio-électronique de notre pays, ce qui fait partie de sa mission de garantie de la sécurité nationale», a ajouté le vice-président du gouvernement. Selon *El Mundo*, le Cesid avait placé sur écoutes nombre de personnalités des milieux politique, judiciaire et médiatique, jusqu'au roi Juan Carlos.

## UNE TÉLÉVISION PALESTINIENNE

Le Caire (AFP) — L'Etat hébreu et l'OIP ont conclu un accord sur le lancement d'une chaîne de télévision palestinienne qui pourra être reçue en Cisjordanie, à Gaza, en Israël et en Jordanie, ont déclaré hier au Caire des négociateurs. L'accord, signé dans la nuit de mardi à mercredi, a réglé en outre un désaccord sur le paiement de factures de téléphone dues à la compagnie israélienne Bezek. «Aux termes de l'accord, la télévision palestinienne couvrira la bande de Gaza, toute la Cisjordanie, une partie d'Israël et de la Jordanie», a déclaré le directeur général du ministère israélien des Télécommunications Shlomo Wax. M. Wax s'adressait aux journalistes au deuxième jour d'une nouvelle session de discussions au Caire sur le transfert des pouvoirs civils aux Palestiniens, dans le cadre de l'extension de l'autonomie à la Cisjordanie. «Nous avons accepté que les Palestiniens construisent leur studio de télévision à Ramallah (Cisjordanie) et des transmetteurs à Gaza, Hébron, Jérôme, Naplouse, Jéricho et Ramallah. Concernant Bethléem, la télévision devra nous faire une proposition», a-t-il précisé.

## BAZIN BOYCOTTE LES ÉLECTIONS

Port-au-Prince (AFP) — L'ancien premier ministre centriste Marc Bazin (Mouvement pour l'instauration de la démocratie en Haïti, MIDH) a annoncé hier à Port-au-Prince que sa formation ne participera pas aux élections locales et législatives dont le premier tour a lieu dimanche, parce qu'il les considère comme «manipulées». Dans une déclaration à la presse, M. Bazin estime que sa formation, en restant «à contrecoeur» à l'écart de cette «compétition creuse qui aborde les problèmes dans un mauvais esprit et va aggraver nos divisions au lieu de les résoudre (...), sert mieux l'intérêt national». Il stigmatise «un parti dominant et dominateur et utilisant à sa disposition et utilisant à fond l'appareil et les avantages du pouvoir sous la férule capricieuse d'un Conseil électoral incompetent, dépendant et irresponsable». Cette situation n'apportera pas «la paix sociale pour la démocratie et le développement mais encore davantage de palabres, de déchirements et de troubles», ajoute-t-il.

## MARCHANGE SUR LA PAIX EN ULSTER

Bruxelles (Reuter) — Un accord de paix définitif sur l'Irlande du Nord pourrait intervenir avant la fin de l'année, à condition que Londres cesse d'exiger la démission unilatérale de l'IRA, a déclaré hier le négociateur en chef du Sinn Féin, en visite à Bruxelles. Martin McGuinness, le numéro deux de la branche politique de l'Armée républicaine irlandaise, a estimé que le processus de paix était à un tournant critique et qu'il pourrait échouer si toutes les parties n'entamaient pas de nouvelles négociations très bientôt. «Une fois que des négociations de paix multilatérales auront commencé, trois à six mois devraient être suffisants pour toutes les parties afin d'arriver à un accord», a-t-il dit au début de sa visite de deux jours à Bruxelles, où il doit rencontrer des responsables politiques européens. Londres insiste pour que l'IRA, qui a déclaré un cessez-le-feu en août dernier après 25 ans de lutte contre la Grande-Bretagne en Ulster, soit désarmée avant que les pourparlers de paix ne commencent.

## OUA: AMNESTY INVITÉE

Addis Abeba (AFP) — L'organisation de défense des droits de l'homme Amnesty International, invitée pour la première fois à un sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), a lancé à la réunion d'Addis Abeba un appel en faveur du Burundi et du Rwanda, a indiqué hier le secrétaire général d'Amnesty, Pierre Sané. Un conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OUA s'est ouvert hier dans la capitale éthiopienne, où se déroulera à partir de lundi un sommet des chefs d'Etat. Amnesty International, pour la première fois depuis sa création il y a trente ans, est invitée par l'OUA à assister aux deux réunions. «Cela signifie que l'OUA, en tant qu'organisation internationale, s'ouvre de plus en plus à la nécessité de s'adresser au problème des violations des droits de l'homme», de «répondre publiquement à ces violations», a déclaré à l'AFP Pierre Sané.



Apeurés par les tirs d'un tank serbe, ces habitants de Sarajevo se réfugient sous un étal de ciment, dans un marché couvert. Malgré les déclarations de part et d'autre au sujet de pourparlers, Serbes et Bosniaques continuent de s'affronter. Le plus grave incident s'est produit hier dans le quartier de Dobrinja où des tirs de mortier serbes ont causé la mort de cinq personnes et blessé deux passants.

Un premier convoi d'aide humanitaire en un mois

## Sarajevo aura enfin du pain

560 Casques bleus canadiens ont été ravitaillés

Sarajevo (AFP) — Un convoi d'aide humanitaire transportant 120 tonnes de farine, le premier depuis un mois, est arrivé hier à Sarajevo.

Pendant plus de quatre semaines, les forces serbes de Bosnie avaient refusé de laisser passer les convois, devenu unique moyen d'approvisionnement de Sarajevo après la fermeture du pont aérien humanitaire début avril, toujours sous la pression des forces sécessionnistes serbes de Pale.

Les quatre puissants camions Volvo blancs, trainant de grandes remorques bâchées, ont franchi sans problème le point de contrôle serbe *Sierra One* à proximité de la ville de Kiseljak et, escortés par la police serbe bosniaque, ont poursuivi leur chemin jusqu'à Sarajevo, en parcourant une vingtaine de kilomètres dans les territoires sous contrôle des forces de Pale.

Arrivés dans la capitale assiégée, ils devaient être déchargés immédiatement à la grande boulangerie industrielle dont la production avait été réduite de moitié il y a une semaine, faute de matières premières.

Un deuxième convoi alimentaire du Haut Commissariat pour les réfugiés est parvenu à Sarajevo. Un troisième est allé approvisionner les zones sous contrôle serbe dans les environs de Sarajevo. Aujourd'hui le HCR s'attend à recevoir du carburant diesel qui fait fonctionner les fourneaux de la boulangerie. Mardi, les trois convois partis de Metkovic, à la frontière bosno-croate, avaient été bloqués par les forces gouvernementales bosniaques pour des «raisons de sécurité». C'est la première fois que ces convois ont suivi une nouvelle procédure pour passer par les territoires sous contrôle serbe, en subissant une seule vérification au point de contrôle serbe *Sierra One*.

Un autre convoi parti de Belgrade est arrivé mardi dans

l'enclave musulmane de Srebrenica (nord-est de la Bosnie), a-t-on précisé à l'ONU. Un total de dix convois du HCR étaient prévus hier dans l'ensemble de la Bosnie. Dans la soirée, un tir de mortier serbe ayant touché le faubourg de Dobrinja, à l'ouest de Sarajevo, a fait cinq morts et deux blessés, selon des sources hospitalières. En milieu de journée, un autre tir de mortier serbe a fait cinq blessés civils sur un marché dans le centre de la capitale bosniaque.

Par ailleurs, les quelque 560 Casques bleus canadiens bloqués depuis la fin de la semaine dernière à Visoko par les forces bosniaques ont pu être ravitaillés dans la nuit, a précisé la Force de protection de l'ONU. Cependant, l'armée bosniaque a interdit l'atterrissage d'hélicoptères des Casques bleus dans ce camp, menaçant d'abattre l'appareil qui passerait outre.

Concernant la situation militaire sur les différents axes de l'offensive bosniaque déclenchée il y a une semaine, le porte-parole militaire de la FORPRONU, le lieutenant-colonel Gary Coward a estimé que dans l'ensemble les forces bosniaques parvenaient à consolider les gains de terrain réalisés notamment au nord-ouest de Sarajevo, en particulier sur les hauteurs de Lipa, alors que ceux obtenus dans le secteur de Seminovac plus au sud «étaient moins sûrs».

Tout en soulignant qu'il manquait de renseignements précis, l'officier britannique a estimé qu'autour de Sarajevo l'objectif des forces bosniaques pouvait bien être moins ambitieux que ce que l'on avait cru et consistait uniquement à «fixer» l'adversaire pour l'empêcher de redéployer ses troupes ailleurs. Selon lui, les forces de Sarajevo étaient toujours actives dans la zone du mont Igman, où elles tentaient «avec quelque succès» de prendre des hauteurs jusqu'à présent tenues par les Serbes.

Paix en Tchétchénie

## Grogne des militaires russes

Moscou (AFP) — Un bras de fer s'est engagé hier entre les militaires russes, partisans d'une poursuite de la guerre en Tchétchénie pour éliminer toute velléité indépendantiste, et le premier ministre Viktor Tchernomyrdine, fermement décidé à arrêter les combats et à négocier les conditions de paix.

Après une spectaculaire prise d'otages (1500 personnes) à Boudenovsk (sud de la Russie) par un commando tchétchène, qui s'est terminée par la mort de quelque 150 personnes, la libération des autres otages, et le retour des preneurs d'otages en Tchétchénie, Moscou avait décidé d'ouvrir des négociations à Grozny pour arrêter définitivement les combats dans la république caucasienne.

Viktor Tchernomyrdine a annoncé hier devant la Douma (Chambre basse) qu'il prenait lui-même la tête des négociations russo-tchétchènes et qu'il était prêt à discuter avec «toutes les personnes nécessaires» si cela pouvait aider à résoudre le conflit.

Il laissait ainsi supposer qu'il était éventuellement d'accord pour négocier directement avec le président indépendantiste tchétchène Djokhar Douaïev, ennemi principal des militaires russes engagé depuis six mois dans une guerre meurtrière en Tchétchénie, où l'armée a perdu beaucoup d'hommes.

Alors que le processus de paix était lancé depuis mardi, qu'un cessez-le-feu était décrété jusqu'à vendredi et que le numéro deux tchétchène Ousmane Imaïev avait annon-

cé «la fin de la guerre», le commandant en chef des forces russes en Tchétchénie, le général Anatoli Koulikov a brusquement mercredi remis en cause les avancées russo-tchétchènes.

M. Koulikov sommat la direction indépendantiste de lui livrer le chef du commando Chamyl Bassaïev dans les trois jours et se réservait «le droit de reprendre les combats».

«Les représentants du gouvernement russe à Grozny se réservent également le droit de quitter la table des négociations», avait ajouté M. Koulikov qui participe aux discussions à Grozny.

Les déclarations de la direction militaire russe en Tchétchénie ont été désavouées très fermement par le chef du gouvernement.

Détournement d'un avion japonais

## Les passagers épuisés mais sains et saufs

Tokyo (AFP) — Quinze heures après le détournement d'un Boeing 747 de la compagnie intérieure japonaise ANA, les forces de sécurité nipponnes ont pénétré dans l'appareil immobilisé sur l'aéroport d'Hakodate et maîtrisé l'unique pirate de l'air qui menaçait les 365 passagers et membres d'équipage.

«Une vingtaine» de policiers ont investi l'appareil alors que l'aube pointait sur le nord du Japon, a indiqué le porte-parole du gouvernement Kozo Igarashi lors d'une conférence de presse.

Tous les passagers sont sains et saufs. Une femme a été légèrement blessée à l'épaule, apparemment par des coups de pic à glace (le pirate de l'air était équipé d'un tel instrument). Cinq autres personnes ont dû être en outre hospitalisées en raison de leur état de santé, selon M. Igarashi. Aussitôt après l'assaut, deux ambulances sont venues se placer au pied de l'appareil, selon des images diffusées en direct par la télévision publique NHK. Les passagers, dont plusieurs paraissaient totalement épuisés, sont ensuite rapidement descendu de l'appareil pour prendre place dans des bus.

Onze ressortissants étrangers, dont trois Finlandais et un Français, se trouvaient dans l'appareil qui effectuait la liaison entre l'aéroport tokyoite d'Haneda et Hakodate, la plus méridionale des villes de l'île d'Hokkaido.

Le pirate, la tête recouverte d'une couverture et saignant au niveau de l'épaule, a aussitôt été interrogé par les enquêteurs. Agé d'une quarantaine d'années, il a confirmé qu'il s'appelait bien Saburo Kabayashi, comme il l'avait annoncé aux membres de l'équipage, mais ce point n'a pu être vérifié.

Contrairement à certaines informations, l'homme n'était pas en possession d'une bombe. Le porte-parole du gouvernement a indiqué que les motifs de Kabayashi, ainsi que l'existence d'une éventuelle organisation l'ayant aidé dans son action, devraient encore être clarifiés par les enquêteurs.

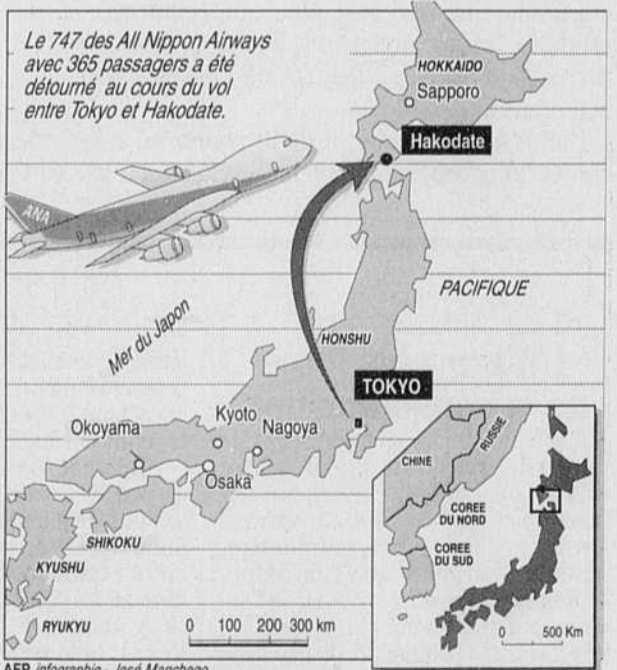
M. Igarashi a souligné que la décision de ne pas autoriser l'avion à revenir à Tokyo, comme le voulait le pirate de l'air, «avait été dure à prendre».

Le porte-parole du gouvernement a particulièrement félicité plusieurs passagers qui ont utilisé leur téléphone portable pour entrer clandestinement en contact avec l'extérieur. «Cela a été très utile». M. Igarashi a souligné que le détournement, le premier subi par le Japon depuis seize ans, était une «action impardonnable» qui aura toutefois le mérite de fournir une leçon précieuse en matière de lutte antiterroriste.

«La nuit a été très longue», a souligné un des passagers devant les caméras, en ajoutant que plusieurs personnes âgées et des enfants avaient dû passer de heures pénibles privées de nourritures, d'eau et de sommeil. Aucune des personnes interrogées n'a donné de détails sur les conditions de sa détention.

Le président d'ANA Seiji Fukatsu a exprimé son soulagement devant l'issue heureuse du détournement, tout en relevant, sans plus de précisions, que des erreurs avaient été commises dans la couverture médiatique de l'événement. Des responsables de la compagnie avaient indiqué plus tôt dans la journée que le pirate était un membre d'Aum qui souhaitait obtenir la libération du leader de la secte Shoko Asahara, emprisonné en raison de son rôle dans l'attentat au gaz de combat commis le 20 mars dans le métro de Tokyo.

Pour le gouvernement de Tomichi Murayama, critiqué pour sa paralysie lors des grandes crises connues par le Japon ces derniers mois (séisme de Kobe, attaque au gaz sarin dans le métro et hausse du yen), la fin du détournement sans effusion de sang constitue un succès précieux.



AFP Infographie - José Manchego

## La «mal-vie» des lycéens algérois

«Tu te rends compte, ils nous ont dit que nous ressemblons à des Français!»

LE MONDE

Mounir n'arrive pas à terminer son histoire. Un fou rire irrésistible le fait hoqueter. «Tu te rends compte, ils nous ont dit que nous ressemblons à des Français!» «Ils», ce sont les lycéens de Cherarba et des Eucalyptus répartis dans les établissements algérois, leurs lycées ayant été incendiés, l'an dernier, par des groupes islamistes armés.

Un groupe a été transféré dans l'établissement de Mounir. Filles et garçons venus de ces bourgs à mi-chemin entre la ville et la campagne ont très vite subi l'impitoyable humeur de leurs camarades citadins.

Leur tenue vestimentaire, leur langage en ont fait des «bêtes curieuses» dans les cours de récréation. Mais eux aussi ont reçu le choc d'un univers «permissif» dont ils étaient à mille lieues de se douter.

L'ambiance s'est cependant rapidement détendue et l'intégration a été rapide. Qu'ils soient de la ville ou des zones rurales, les jeunes sont en effet confrontés aux mêmes problèmes de la «mal-vie».

Devant leurs lycées, les jeunes évitent quotidiennement ce «foutu bled» qu'ils espèrent quitter à la moindre occasion. Les parents ont beau leur répéter que, après le bac, «cela s'arrangera», ils n'y croient pas. Les copains de quartier de Mounir, chômeurs ou salariés, se réunissent, eux aussi, le soir, au bas de leurs immeubles, pour dire rituellement les mêmes choses: se plaindre de l'ennui, du vide de leur existence. Le mythe du départ se nourrit de cette soif de vivre.

«Je veux vivre» est la réponse unanime des très nombreux candidats à l'exil pour fuir la pression d'une société qui s'est délestée de sa convivialité quelque part sur le chemin du développement. Allergiques

à la culture officielle, ils se sont forgés une culture populaire, celle qui a imposé le raï, les jeux vidéo, mais aussi, a contrario, le voile sur les jeans, les cassettes de versets coraniques dans les balades.

## S'inventer des références

Une culture de bric et de broc, qui casse les tabous au grand dam des intellectuels bien pensants, proches du pouvoir et des chefs islamistes. Perte d'identité? Peut-être. Encore faut-il que la jeunesse sache de quelle identité se réclamer. Alors l'on s'invente des références pour être dans le «mouv», c'est-à-dire être dans le coup, savoir décoder les signes de reconnaissance, partager les mêmes haines et les mêmes sympathies. Le «mouv», c'est la véritable démarcation entre ceux «d'en haut» cette jeunesse surnommée la Tchi-Tchi dans les années 80, ces enfants des quartiers chics d'Alger,

dont la plupart sont maintenant à l'étranger, à l'abri de la violence et les «cavi» (poucs), venus grossir les bidonvilles de la misère à la périphérie de la capitale, en perpétuelle guéguerre avec ceux qui se considèrent comme de vrais Algérois.

Et les autres? Ces «autres» avec lesquels on fait du marché noir (trabendo), ou avec qui on a partagé, à l'occasion, quelques «cachiètes» (amphétamine) et dont, un jour, au détour d'une phrase, d'un regard, on comprend, soudain, qu'ils ont d'autres «activités».

On les connaît. On les évite parfois. Mais on ne dit rien. Même lorsqu'ils disparaissent sans crier gare. Aucun des jeunes ne pipera mot sur les «terroristes» ou les «gens du djebel». La méfiance à l'encontre de l'Etat demeure la seule position constante chez ces jeunes, un Etat haï et personifié par la police et les autorités locales accusées de tous les maux.

## É D I T O R I A L

## Les avatars de la police

Gilles Lesage

Le ministre de la Sécurité publique résiste à l'idée de décréter une enquête publique sur des allégations troublantes concernant la Sûreté du Québec. Pour l'heure, il y voit plus de désavantages que d'avantages, s'engageant tout au plus à y réfléchir au cours des prochaines semaines. Cependant, un survol de plusieurs incidents et bavures au cours des derniers mois incite à croire qu'il peut être indispensable de plonger dans un examen approfondi et impartial.

Ce n'est pas la première fois que la suggestion est faite. L'hiver dernier, au plus fort de la guerre des motards criminalisés, l'ancien ministre de la Justice et le député péquiste de Borduas avaient évoqué cette possibilité à l'Assemblée nationale. Serge Ménard avait alors répondu à Roger Lefebvre et Jean-Pierre Charbonneau que la situation avait évolué depuis les années 70 et l'enquête de la CECO sur le crime organisé. Tous les corps policiers sont bien au fait des ramifications criminelles, ajoute le ministre, et il importe plutôt de continuer d'agir avec efficacité pour les contrer.

Plutôt qu'une commission d'enquête, on évoquait alors une panoplie de mesures concrètes, dont un projet de loi antigangs, comme aux États-Unis, et la formation d'une superescouade d'enquêteurs, regroupant les meilleurs éléments des principaux corps policiers. Le premier projet soulève des difficultés, notamment dues à la protection que la Charte des droits et libertés accorde à la liberté d'association. Quant au deuxième, il semble en gestation.

Depuis l'hiver, toutefois, divers incidents, fort disparates, ont amené de l'eau au moulin de ceux qui prétendent que les policiers ne sont pas tous au-dessus de tout soupçon et qu'il s'impose de faire la lumière sur des pratiques à tout le moins discutables.

En plus de la descente massive de la Sûreté du Québec contre la police municipale de Chambly — survenue début septembre, et qui fait déjà l'objet de diverses plaintes —, les allégations d'un ex-enquêteur de la SQ, l'avortement d'un mégaprocès relié à la drogue, la confession d'un criminel délateur, ont récemment jeté une lourde ombre sur la réputation et l'intégrité d'un certain nombre de policiers. Ces prétentions, en attendant que pleine lumière soit faite, portent atteinte à l'ensemble des gardiens de la paix.

Dans le système des enquêtes criminelles de la SQ, charge un ancien policier, il y a des gens qui ne respectent pas les lois. S'ils pensent que tu es coupable, ils vont s'arranger pour que tu le sois. Et de relater sa propre expérience de 14 années de service à la SQ. De concert avec la direction de la police, le ministre Ménard réagit vivement: c'est un plan monté de toutes pièces par des criminels pour discréditer la SQ. Il ajoute même que les Hell's Angels ont tenté de le piéger.

Le second cas, toutefois, est fort différent du précédent et n'a rien à voir, selon toute vraisemblance, avec une quelconque manœuvre de la mafia. Il y a une semaine à peine, la juge Micheline Corbeil-Laramée a dû mettre fin abruptement à un des plus importants procès pour importation de stupéfiants à se tenir au Canada. Pourquoi? Parce que des policiers de la Sûreté du Québec auraient délibérément fabriqué des preuves contre les sept accusés dits du «West End Gang» montréalais. «Ajouter une preuve importante et incriminante contre les accusés dans un dossier criminel, et ne rien faire pour empêcher qu'elle soit produite, brime sûrement la liberté et la sécurité des accusés, et touche à l'équité du procès», affirme la juge, sans ambages.

Finalement, au début de la semaine, selon une confession verbale faite peu avant sa mort, un crimi-

nel d'habitude se serait juré à la demande de la SQ, qui voulait avoir la peau d'un comparse. C'est un complot pour nous déstabiliser, s'insurge la SQ. Il y a une collusion pour entraver notre travail, car tout arrive en même temps, protestent les policiers, qui voient dans ces manœuvres le signe que leur travail est efficace. Comme pour le cas de l'ex-enquêteur, une enquête interne est en cours, mais on évoque surtout des motifs de vengeance ou de machination pour ces allégations incriminantes.

Admettons que ce soit le cas dans deux des quatre affaires ici évoquées. Mais il est à tout le moins difficile de soutenir la même défense en ce qui concerne la descente à Chambly ou, encore plus, l'avortement pour la grosse affaire de trafic de drogue. Il s'agit de choses différentes, certes, et il ne faut pas mêler les pommes avec les affaires. Il n'en reste pas moins des incidents troublants. Il y a de quoi s'inquiéter gravement quand des policiers municipaux d'une petite ville de la banlieue montréalaise se plaignent que des policiers de la SQ les ont privés de leurs droits fondamentaux, le matin de la fameuse descente. Il y a également de quoi s'inquiéter lourdement quand un juge doit renvoyer chez eux sept accusés de crimes fort graves, parce que des policiers ont «planté» des preuves au dossier.

Il est bien possible, en effet, que la police soit si bien informée et efficace que les groupes de motards criminalisés et, de façon plus générale, le crime organisé, tentent par tous les moyens de la dis-

créditer, voire de la piéger dans des opérations troubles. Il est vrai par ailleurs, comme le souligne M. Ménard, qu'une enquête publique coûte très cher et risque de bloquer des enquêteurs pendant longtemps, tout en diminuant l'efficacité des escouades spéciales qui luttent contre le crime organisé.

Il arrive pourtant un moment où, quelles que soient les explications les plus fiables, les justifications les plus étoffées, le soupçon persiste et s'installe à demeure. Il arrive pourtant un moment où l'on a la fâcheuse impression que, en dépit des plus énergiques dénégations, les bavures ont pris une telle ampleur qu'il faut crever l'abcès. Par un geste d'éclat qui démontre à la face de tous que la police agit en toute légalité et réprime tout manquement en ce sens.

Pour l'heure, la confiance envers le ministre Ménard est intacte. D'autant que la plupart des incidents en cause se sont produits bien avant son entrée en fonction. Constamment sur la sellette, dans des dossiers extrêmement difficiles, il a démontré qu'il avait l'expérience et le jugement requis pour redonner aux Québécois confiance en la police et, de manière générale, envers l'administration de la justice.

Quel que soit leur sérieux, les enquêtes internes en cours laisseront subsister des points d'interrogation. La police peut-elle être impartiale quand elle enquête sur elle-même? Comment avoir la certitude que, pour les policiers, la fin ne justifie pas les moyens? À son corps défendant, les mésaventures et malheurs policiers inciteront probablement M. Ménard à se résoudre à une enquête publique indépendante. Pourquoi ne pas la joindre à celle qu'il met au point pour les deux cas de jeunes abattus par la police de la CUM? Après 25 ans, un examen sérieux de la police québécoise et de ses pratiques ne serait pas superflu. La crédibilité peut être à ce prix.

## L E T T R E S

## L'incroyable force de la consommation

Ma fille de 12 ans vient de recevoir une lettre-pub intimiste de notre caisse populaire où elle dépose ses économies depuis l'âge de six ans. On lui explique, dans cette lettre, comment adhérer au Programme Jeunesse Desjardins, c'est-à-dire l'ouverture d'un compte courant et l'accès à la carte Multiservices dès l'âge de 15 ans.

Cette lettre qui incite plus à dépenser qu'à économiser, débute ainsi sur un ton familier: «Tu rêves de ce vélo de montagne aperçu dans une vitrine?» «Tu aimerais assister à l'un des spectacles de ton artiste favori?» «Tu voudrais avoir ton lecteur de disques compacts?»

Puis, on lui explique comment elle peut avoir sa carte et passer du rêve à la réalité. Voilà le triomphe du consumérisme: sans argent, pas de rêves réalisables; avec le capital, tout est possible!

Je veux m'opposer à cette triste idéologie du rêve concrétisable par l'argent. Je refuse que la Caisse populaire incite les enfants à consommer (les médias s'en chargent *ad nauseam*) et qu'on rabaisse ainsi leurs rêves à des objets de consommation.

Depuis leur petite enfance, nos enfants sont éduqués à l'économie, pour leurs études, leur formation personnelle et professionnelle, pour des voyages à l'étranger, pour s'ouvrir aux autres et au monde. Ils savent que cet argent en banque n'est pas facilement accessible pour leurs plaisirs immédiats. Ils doivent faire un effort pour cela, et voilà que cette

lettre de leur caisse populaire vient à l'encontre même des raisons, des valeurs pour lesquelles nous les encourageons à déposer leurs économies.

Alphonse Desjardins serait-il en accord avec cette publicité abêtissante pour de jeunes esprits qui rêvent intensément de transformer leur société et auxquels on propose des idéaux de centres commerciaux? *I shop, therefore I am.* (Dominique Roux): telle semble être la philosophie individualiste proposée aux jeunes clients de la Caisse populaire Desjardins.

En souscrivant à de tels propos, la Caisse populaire Desjardins élude sa fonction éducative et sociale.

Janine Lefebvre  
Montréal, 16 juin 1995

## La Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine absente

Nous avons beaucoup entendu parler du projet d'expansion de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) vers Lévis et du projet du ministre Garon pour le même endroit. Dans ce débat entre M. Garon et l'UQAR, la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est complètement absente et nous nous en inquiétons.

Cette volonté de l'UQAR de développer vers l'ouest semble motivée surtout par les revenus potentiels de ce marché où encore aucune université n'a pignon sur rue. De là à penser que la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine est moins intéressante pour l'UQAR à cause de sa faible densité de population et du peu de revenus qu'il est possible d'en tirer, il n'y a qu'un pas.

Tant et aussi longtemps que le fi-

nancement des universités sera basé sur le nombre d'étudiants inscrits, il est plus que probable que d'autres régions périphériques du Québec subiront également le désinvestissement de leur université régionale.

Les régions comme la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ne seront-elles éternellement qu'une clientèle potentielle pour les universités des grands centres? Ne pourraient-elles pas aussi offrir un cadre de formation intéressant pour des étudiants et étudiantes de la région et de l'extérieur dans des secteurs d'excellence développés à partir de nos forces et particularités régionales?

Une des orientations stratégiques du plan de développement régional du CRCD Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine précise qu'il faudrait consolider et développer une gamme de programmes et de services de niveau universitaire, adaptés aux clientèles et réalités régionales. La décentralisation de programmes de partenariat université-entreprise et l'élargissement des activités de recherche et de développement de niveau universitaire sont quelques objectifs stratégiques poursuivis par ce plan. Force est de reconnaître cependant que ces objectifs pourront difficilement être atteints dans l'état actuel des choses.

Il serait donc temps que l'Université du Québec à Rimouski, en concertation avec la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, élabore un plan de développement de ses services en région basé sur nos forces et spécificités.

Aurélien Bisson  
Owen Fugère  
Bonaventure, 14 juin 1995

FORCILLO ET L'ILLUMINÉ CHERCHANT LA LUMIÈRE AU BOUT DU TUNNEL



REPRISE

## Le doigt du sage



PIERRE GRAVELINE

En cette veille de la Fête nationale du Québec, je me permettrai une fois encore d'appeler à la rescousse mon poète préféré, Gaston Miron, en citant une de ces maximes dont il a la magnificence secrète. Cette maxime, on ne peut plus appropriée à la conjoncture actuelle, je l'ai entendue partout au Québec ces dernières semaines. Le premier ministre lui-même, si je ne m'abuse, n'a pas hésité à la faire sienne publiquement.

Elle dit à peu près ceci: «Quand le doigt du sage montre la lune, l'imbécile regarde le doigt. Quand le PQ montre la souveraineté, l'imbécile regarde le PQ.»

Cette maxime — et surtout le fait qu'elle soit servie à toutes les sauces depuis quelque temps — me semble révélatrice à moults égards d'une évolution sociale relativement récente. Elle exprime avec clarté le dilemme qui se pose aujourd'hui à nombre d'organismes syndicaux et communautaires qui, tout en étant des alliés objectifs du gouvernement péquiste dans la bataille référendaire qui se prépare, n'en sont pas moins fort critiques, voire extrêmement déçus, de ses orientations et de ses actions après neuf mois d'exercice du pouvoir. En comparaison de la situation qui prévalait au moment du référendum de 1980, elle manifeste aussi la maturité politique remarquable acquise depuis lors par la société civile québécoise.

Une telle évolution mérite d'être soulignée. En effet, si l'on endosse pendant quelques instants l'habit de «l'imbécile» et qu'on observe le PQ plutôt que la perspective de la souveraineté, le spectacle qui s'offre à nos yeux, il faut bien le constater, n'est guère réjouissant.

Autant le premier ministre Jacques Parizeau a démontré des qualités exceptionnelles d'homme d'État depuis son accession au pouvoir, autant les comportements erratiques de ses ministres l'ont desservi. Pour un Bernard Landry, une Louise Harel ou une Louise Beaudoin qui manient leurs dossiers avec une dextérité réconfortante, combien d'autres n'ont cessé de multiplier les bourdes, les erreurs de ju-

gement, les gestes pour le moins discutables?

Rappelons pour mémoire: le triste épisode de «l'affaire» Marie Malavoy qui l'a contraint à démissionner comme ministre de la Culture; le népotisme éhonté qu'a manifesté Rita Dionne-Marsolais dans l'exercice de ses fonctions tant comme ministre intérimaire de la Culture que comme ministre du Tourisme; la scandaleuse intervention du ministre de l'Industrie, Daniel Paillé, pour faire obstacle à l'établissement d'une garderie dans son voisinage; la décevante performance du ministre des Finances, Jean Campeau, qui n'est pas parvenu à ce jour à s'engager sur la voie de la restauration de la confiance populaire envers notre régime fiscal injuste; l'incohérence du ministre de la Justice, Paul Bégin, dans sa réforme improvisée de l'aide juridique; l'entêtement et l'insensibilité aux inquiétudes de la population que démontre le ministre Jean Rochon dans la conduite de la réforme de la santé; enfin, comment l'oublier, les frasques répétées et combien ridicules de l'ineffable ministre de l'Éducation de Lévis, sa majesté Jean Garon.

C'est beaucoup pour un gouvernement «vieux» de moins d'une année! «L'autre façon de gouverner» a pris du plomb dans l'aile à une vitesse époustouflante et a révélé sa vraie nature de simple slogan électoral sans réel lendemain.

Dans les circonstances, les mouvements sociaux québécois ont, me semble-t-il, beaucoup de mérite à garder le cap sur la souveraineté en dépit du fait que la navire semble de plus en plus aux mains d'un équipage en folie que le capitaine n'arrive pas à contrôler. Peu d'entre eux se

sont à ce jour laissés aller aux joies aussi perverses qu'improductives du «oui mais» ou «oui critique» ou du «non». A quelques rares exceptions près, on s'est abstenu de marchander son appui au projet d'indépendance ou de se livrer à quelque forme de surenchère. Même la tentative de maquignonnage de la FAS n'a pas trouvé preneur dans le mouvement syndical, le président de la CSN se chargeant rapidement et avec un courage certain de remettre les pendules à l'heure.

Il est vrai que, contrairement à 1980, le projet souverainiste n'est plus porté par le seul Parti québécois mais par un triumvirat politique composé également du Bloc québécois et, jusqu'à un certain point, par l'Alliance démocratique du Québec. Il est vrai aussi que l'idée d'indépendance, si elle ne recueille pas nécessairement un meilleur score dans les sondages, est aujourd'hui enracinée beaucoup plus en profondeur au sein des forces sociales québécoises. S'ils ne manifestent pas toujours l'autonomie et la vigueur que d'aucuns souhaiteraient, les «Partenaires pour la souveraineté» qui réunissent en une coalition non partisane les syndicats, les groupes populaires, les associations étudiantes, de même que les regroupements d'artistes et d'écrivains, en témoignent du simple fait de leur existence autrefois inimaginable.

Tout cela contribue bien entendu à maintenir la saine et nécessaire distance critique entre le projet de souveraineté qui concerne tout un peuple et un instrument politique partisan qui, par les temps qui courent, semble plutôt s'acharner à diviser ses alliés qu'à les rassembler. La nouvelle maturité politique des forces sociales québécoises ne dispense en aucune façon le premier ministre de remettre de l'ordre dans sa baraque avant d'entreprendre le sprint final.

Miron a beau dire. Si le sage ne cesse d'agiter en tout sens son gros doigt boursoufflé et menace qui plus est de nous l'enfoncer jusqu'au cou-de dans les yeux, il deviendra de plus en plus difficile de garder en toute sérénité le regard tourné vers la lune...

## À P R O P O S

## ...des salaires

En décembre 1994, au Canada, la rémunération hebdomadaire moyenne (heures supplémentaires comprises) pour l'ensemble des salariés était estimée à 569,16 \$, ce qui représente une diminution de 0,2 % par rapport au mois précédent. Au Québec, cette rémunération s'établissait à 546,76 \$, soit une augmentation de 0,5 %. En Ontario, elle était estimée à 604,94, reflétant une diminution de 0,6 %.

Au Québec, la masse salariale était de 1352 millions \$, représentant une augmentation de 3,7 % par rapport à dé-

cembre 1993 et une diminution de 1,4 % par rapport au trimestre précédent. Il s'agit de la décroissance la plus faible depuis décembre 1990.

L'indicateur de tendance de la masse salariale affichait un ralentissement de la décroissance de 1,2 point de pourcentage. La croissance trimestrielle de la masse salariale en dollars courants aura donc duré sept mois en 1994 contre cinq en 1993.

Le marché du travail, ministère de l'Emploi, avril 1995.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Directeur délégué à l'administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, GUY TAILLEFER

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

## IDÉES

Partenariat syndical-patronal

## Inventer de nouveaux rapports

Sur le plan économique et social, nous n'avons plus les moyens de nous diviser

CLÉMENT GODBOUT

Président  
Fédération des travailleurs  
et travailleuses du Québec (FTQ)

Sur le plan social et économique, nous n'avons plus, disons-le tout net, les moyens de nous diviser.

Les conflits et les accrochages coûtent cher. Il faut nous donner les moyens de composer avec nos intérêts convergents et divergents. Nos affrontements, étalés à la une des médias, éveillent la méfiance et des rancunes tenaces. Ces rancunes pourrissent le climat social, influencent directement les relations de travail et contribuent à entraver la recherche d'un solide consensus.

Nous avons besoin, plus que jamais, que toutes les forces vives de notre société se concertent, tant à l'échelle nationale du Québec que dans les régions, pour la mise au point d'un projet socioéconomique à la fois novateur et mobilisateur.

La grande question de l'heure est donc: les syndicats et les entreprises du Québec ont-ils cette capacité d'innovation? Sont-ils capables de repenser conjointement un modèle qui nous prépare à relever les défis de l'an 2000? Il n'y a qu'une seule réponse possible: ils doivent l'être. Nous devons inventer ensemble, au meilleur de nos talents et de nos connaissances, de nouveaux rapports. Des rapports qui créent un climat favorable au développement social et économique, améliorent la position de nos entreprises face à la concurrence mondiale et favorisent le maintien et la création d'emplois durables et de qualité.

Le fait de travailler ensemble, en partenaires, en pensant à l'avenir, ne signifie toutefois pas que nous donnions dans la mollesse ou dans la collusion. C'est tout le contraire. Cette approche exige détermination et fermeté. Il est important de le préciser. Les parties auront toujours des intérêts spécifiques à défendre, chacune de leur côté, et il n'est pas question d'édifier une société d'adoration mutuelle.

Je peux témoigner, pour avoir vécu la profonde remise en question qui traverse le monde syndical, qu'une telle démarche n'est pas toujours facile. Ce qui nous apparaissait juste, nécessaire et approprié il y a 10, 20 ou 30 ans doit être réévalué à bien des égards. Il

faut avoir le courage de le faire et de prendre les virages qui s'imposent.

C'est ce que nous avons commencé à faire à la FTQ en pensant aux intérêts de nos 470 000 membres et, au delà, à ceux de toute la société québécoise.

Prenons l'exemple du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec. Cette initiative, qui remonte maintenant à plus de 12 ans, a prouvé, mieux que n'importe quel discours, que la plus grande centrale syndicale québécoise avait mis le cap sur l'avenir. La FTQ a voulu offrir au Québec la voie d'un nouveau type de relations patronales-syndicales, basées sur la concertation plutôt que sur la confrontation. Aujourd'hui, la FTQ peut se targuer de posséder plusieurs longueurs d'avance sur les autres en matière de concertation et d'intervention économique.

De leur côté, les employeurs ne peuvent plus ignorer, ou tenter d'ignorer, qu'à tous les échelons de l'entreprise, des hommes et des femmes exigent de plus en plus qu'on tienne compte de leur point de vue. Ils veulent avoir leur mot à dire sur l'organisation du travail, être mieux informés sur le fonctionnement de l'entreprise et exercer davantage d'influence sur ses choix stratégiques.

Cette volonté ne date pas d'hier, ni ne coïncide avec les nouvelles tendances en matière de gestion. Elle a toujours été là et il est heureux qu'on la reconnaisse enfin.

Les programmes de participation, très nombreux maintenant, n'ont rien d'un engouement passager. Ils sont là pour rester. Un mouvement syndical averti doit en saisir toutes les potentialités. Dans cette nouvelle dynamique, la philosophie du «eux contre nous» qui sous-tendait traditionnellement les rapports syndicaux-patronaux prend un coup de vieux. Il est temps, maintenant, de dépasser tout le dossier des relations de travail, Code du travail inclus, afin qu'il reflète mieux la réalité de cette fin de siècle. De nouveaux outils de travail, conçus pour inciter les parties à prendre leurs responsabilités, doivent être mis au point par le législateur.

Nous devons nous donner des règles du jeu claires. J'en propose deux:

■ Mettre cartes sur table. Nous avons des intérêts convergents, mais également des intérêts spécifiques et parfois divergents. C'est légitime et c'est normal. Il ne faut pas craindre de nous confronter à cette réalité. Dans les entreprises où le Fonds de solidarité de la FTQ est présent, cela se produit couramment. Personne ne trouve cela dramatique parce qu'on prend la peine d'aller au

fond des différends et de les régler grâce à un comportement responsable.

■ En finir avec la langue de bois. Pour l'amour du ciel, remisons les cassettes, les discours tout faits, les réponses prédigérées! Osons agir différemment. Prenons la chance de briser le miroir et d'aller voir ce qu'il y a de l'autre côté. De façon générale, les modèles du méchant syndicaliste ronchonneur et du capitaliste exploiteur correspondent de moins en moins à la réalité du Québec d'aujourd'hui. Tant que ces modèles feront écran entre les partenaires sociaux et la nouvelle réalité, nous échouerons dans nos efforts de concertation. Le monde change et il est temps de démontrer par des actes que nous l'avons compris.

Cela dit, ne tombons pas dans l'excès contraire. Ne faisons pas semblant de prétendre que, du jour au lendemain, nous allons tirer un trait sur tout ce que nous avons vécu et défendu. Ni les syndicats, ni les entreprises ne renonceront ni ne doivent renoncer à leur mission première. Cette mission consiste, pour les organisations syndicales, à défendre et à promouvoir les intérêts des gens qu'ils représentent, tout en travaillant à l'établissement d'une société plus juste et plus équitable. Pour les entreprises, elle consiste à rentabiliser le plus possible l'investissement de leurs actionnaires.

Cela ne doit pas nous empêcher de prendre nos responsabilités. A notre époque de qualité obligatoire, les entreprises ont besoin que leurs salariés mettent l'épaule à la roue pour les aider à améliorer leur position concurrentielle; elles ont besoin de l'appui des syndicats pour y parvenir.

Les syndicats, pour leur part, ne peuvent espérer mener à bien leur projet de société plus juste si les entreprises s'anémient, sclérotisent et meurent. On l'a bien vu dans certaines régions où l'économie locale s'est brutalement effondrée lorsque la grande entreprise du coin a été forcée de plier bagages. Nous sommes donc prêts à offrir notre collaboration si — et seulement si — les employeurs, de leur côté, acceptent de nous considérer comme un partenaire à part entière.

Dans notre cas, un nouveau partenariat n'est possible que s'il respecte quatre grandes conditions de base: la transparence, la continuité, la cohérence, ainsi qu'une vision à long terme. Ce sont des conditions tout à fait raisonnables et réalistes.

■ La transparence, parce que plus les salariés seront informés de la situation réelle de leur entreprise, mieux ils pourront participer à la recherche de solutions aux problèmes de toute nature: mauvaise qualité du produit, retards de production, dangers pour la santé et la sécurité, etc. Du coup, c'est toute la performance qui s'en trouvera améliorée.



Clément Godbout

PHOTO JACQUES NADEAU

■ La continuité, parce que les salariés craignent qu'après les avoir mis à contribution pour l'aider à franchir un passage difficile, la direction de l'entreprise ne revienne ensuite à l'ère des décisions unilatérales. Ils se lassent également de tous ces beaux projets qu'on leur présente chaque fois comme l'idée du siècle et qui tournent en queue de poisson.

■ Notre troisième prémisses, la vision à long terme, n'est pas moins essentielle. Sans une telle vision, sans outils d'analyse prospective rigoureuse, les partenaires sont incapables d'articuler une stratégie commune, de déterminer comment elle se concrétisera, d'évaluer la portée. C'est l'a b c de la gestion intelligente.

■ Cette vision commune devrait permettre

d'entreprendre une démarche cohérente. J'entends par là qu'on arrivera à actionner en synchronisme tous les leviers du changement: organisation du travail à la fois plus efficace et susceptible de concilier les besoins des personnes et ceux de l'entreprise; amélioration du produit; respect des normes environnementales; amélioration du dossier de la santé et de la sécurité du travail (parce que la non-prévention comporte des coûts humains et financiers astronomiques); meilleure qualité de services et de produits que nous offrons, etc. Tous ces aspects sont intrinsèquement liés. Négligez-en un et tous les autres en pâtiront.

Enfin, je n'ai pas parlé du respect, parce qu'il devrait aller de soi. Sans lui, les autres conditions se retrouvent vides de sens. Le respect ne se négocie pas. Il se mérite.

## La démographie québécoise: un frein au projet de souveraineté?

LAURENT MARTEL

Étudiant à la maîtrise  
Département de démographie  
Université de Montréal

Ce texte a mérité à son auteur le premier prix du concours de vulgarisation scientifique de l'Association des démographes du Québec

Le vieillissement de la population québécoise est un sujet d'actualité qui ne laisse plus personne indifférent. Dans la conjoncture économique actuelle, il est normal que les conséquences les plus connues — et les plus craintes — de ce phénomène démographique soient la hausse des coûts reliés aux soins de santé ainsi que des cotisations versées pour les pensions de retraite. Il est néanmoins évident que l'accroissement de la proportion de personnes âgées au sein de la population totale a des répercussions qui dépassent le cadre économique d'un pays.

Dans *Le Devoir* du 17 août 1994, le démographe T. John Samuel déclarait que le vieillissement nuisait à la cause souverainiste car les personnes âgées, appelées à devenir de plus en plus nombreuses d'ici 55 ans, sont caractérisées par le conservatisme et la crainte du changement. Cette affirmation se situe tout à fait à l'intérieur d'un courant de pensée qui a comme point de départ que le vieillissement d'une population est forcément négatif puisqu'il constitue une menace à la croissance économique, une augmentation du fardeau des inactifs pour les actifs et, à long terme, une décroissance voire l'extinction du peuple en question.

Le vieillissement est-il vraiment une menace au projet de souveraineté du Québec? *A priori*, on peut penser qu'effectivement, une plus grande fraction de personnes âgées au sein de la population électorale aura pour effet de réduire les chances d'un OUI majoritaire au prochain référendum. L'idée proposée par le Parti québécois est plus téméraire et comporte davantage d'incertitudes que l'option du NON, ce qui ne rassemble pas les aînés sous la bannière du OUI. Tous les récents sondages le démontrent d'ailleurs: c'est pour le groupe d'âge des gens de 65 ans et plus que les intentions de vote en faveur du projet de souveraineté sont les plus faibles. Lors du référendum de 1980, il en était déjà de même.

Très peu de démographes ont osé marier politique et démographie. En fait, l'histoire nous montre que ce mélange est plutôt explosif! Les récentes études démologiques et celles sur l'immigration réalisées par des démographes l'ont encore une fois prouvé: elles ont été sources de polémiques et de débats houleux sur la place publique. Seul un article

de Desjardins et Légaré paru en 1977 faisait état de l'impact de l'évolution de la structure par âge de la population sur l'électorat. Il était alors mentionné que «(...) les élections du 15 novembre 1976 ont marqué le point culminant au point de vue de la part des moins de 30 ans dans la population électorale: un tiers des individus en âge de voter se situaient alors dans cette catégorie». Depuis, cette population a constamment vieilli, si bien qu'en 1995 on ne trouve que 21,1 % de jeunes parmi l'électorat québécois (voir le tableau).

À l'opposé, la proportion de personnes âgées passe de 11,1 % en 1976 à 15,7 % en 1995. La perte encourue chez les jeunes n'est donc pas récupérée entièrement par les «plus vieux» mais aussi par les adultes. Par contre, cette situation ne se répète pas au XXI<sup>e</sup> siècle: l'augmentation des personnes âgées se fait au dépens de deux autres groupes d'âge. En 2025, la situation sera telle que près d'une personne sur trois pouvant voter sera âgée d'au moins 65 ans. En moins de 50 ans, la situation aura donc été complètement inversée au profit des plus vieux!

Quelles sont alors les conséquences de ce vieillissement de l'électorat pour le référendum sur l'avenir constitutionnel du Québec de 1995? Et s'il y avait un référendum sur le même sujet en 2010 ou en 2025, comment l'évolution de la structure de la population électorale modifierait-elle les résultats? Pour répondre à ces questions, il est d'abord nécessaire de savoir dans quelle proportion chacun des groupes d'âge est favorable à l'idée de l'indépendance du Québec.

*A priori*, les données de sondages varient beaucoup d'une période à l'autre. Malgré cela, il

est remarquable de constater que la proportion de personnes âgées en faveur du OUI est relativement constante autour de 30 %. C'est chez les jeunes (18-29 ans) que l'enthousiasme pour l'option du OUI est généralement le plus fort, soit de l'ordre de 50 %. Les adultes naviguent entre ces deux extrêmes: les récents sondages (Créatic-CROP-SOM de janvier 1995 ou SRC-CBC-CROP-Environics du 2 au 8 février 1995) font état d'une proportion qui oscille entre 42 et 48 % environ en faveur de l'option du Parti québécois.

Lorsqu'on applique ces intentions de vote aux compositions par âge des diverses années du Tableau 1, on réalise pleinement que l'effet du vieillissement de l'électorat n'a pas de grandes conséquences sur le résultat d'un référendum sur la souveraineté. Les calculs font état d'une proportion de 45,8 % en faveur du OUI en 1976, 45,5 % en 1980, 44,5 % en 1995, 43,7 % en 2010 et 42,2 % en 2025. Le résultat ne varie au maximum que de 3,6 points de pourcentage entre 1976 et 2025.

**Affirmer que les personnes âgées voteront toujours massivement en faveur d'un NON plus conservateur, c'est faire abstraction de l'histoire des générations.**

À la vue des résultats, il est évident que ce qui importe, c'est l'écart entre l'opinion des jeunes et celle des personnes âgées. Dire que le vieillissement de la population québécoise constitue une barrière de plus pour l'indépendance du Québec en 1995 est sûrement un peu alarmiste. S'il ne faut pas nier que l'effet existe, il est plutôt diffus et ne joue que très peu sur les résultats. Les jeunes resteront plus nombreux que les personnes âgées au sein de la

population électorale pendant encore un demi-décade d'années. Cela ne signifie pas qu'au delà de 2005, les chances d'un OUI à un référendum sur la souveraineté du Québec diminuent de façon importante! Ou alors il faudrait une grande divergence d'opinion entre ces deux groupes, situation que la conjoncture politique rend plus difficile: les sondages les plus favorables à l'option souverainiste ont d'ailleurs été réalisés au lendemain de l'échec constitutionnel du lac Meech, suggérant que l'électorat reste sensible à l'actualité politique.

Si la situation démographique influence les chances d'un OUI à un référendum d'aujourd'hui ou de demain, ce pourrait être dans le sens inverse de celui suggéré par T. John Samuel. En effet, l'incertitude concernant l'avenir réside davantage dans le comportement des futurs aînés. Affirmer que les personnes âgées voteront toujours massivement en faveur d'un NON plus conservateur, c'est faire abstraction de l'histoire des générations. La situation démographique du Québec nécessite de plus en plus le recours à des analyses et à des projections «par générations» puisque le phénomène du *baby-boom* (1946-1965) y a été particulièrement fort.

En 2010, les premières générations du *baby-boom* atteindront 65 ans, accélérant du même coup le gonflement de la proportion de personnes âgées dans l'électorat. Quinze ans plus tard, la population âgée de 65 ans et plus sera composée en majorité par les *baby-boomers*. Ils arriveront à la vieillesse chargés d'une histoire unique: enfants de la liberté (François Ricard, *La génération lyrique. Essai sur la vie et l'œuvre des premiers-nés du baby-boom*, Boréal); ce sont eux qui auront été les premiers témoins et les premiers animateurs du mouvement nationaliste québécois et qui auront élu pour la première fois le Parti québécois (les jeunes âgés entre 18 et 29 ans en 1976 appartiennent tous à la génération du *baby-boom*). Sachant qu'ils ont donc, pour être jeunes, embrassé la cause souverainiste étant jeunes, il est probable qu'ils maintiendront leurs convictions à la vieillesse.

Selon ce scénario, comment ne pas penser que les meilleures chances d'un OUI à un référendum sur la souveraineté seront en 2025? Les personnes âgées d'aujourd'hui, adversaires d'un OUI au référendum, auront alors disparu; l'effet conjugué d'un vote des jeunes traditionnellement favorables à l'option du Parti québécois et d'un vote des *baby-boomers* restés souverainistes mais devenus âgés, pourrait bien favoriser la cause indépendantiste. Le mystère est là: les *baby-boomers* resteront-ils fidèles à leurs idées de jeunesse ou seront-ils gagnés par un conservatisme incontrôlable... que d'autres appelleront un sain réalisme?

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes: à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Paré, Louis Lapière (adjoint au directeur de l'information), Konrad Yakabuski; Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Ducloux et Christine Dumazet (recteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélaïr (responsable), Stéphane Baillargeon, Paule des Rivières, Robert Lévesque, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Durisac, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Antoine Char, Sylviane Tramier, Clément Turudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (coordonnateur parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec); Serge Chapleau (cartooniste); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Claude Petit (commissaire); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); La Documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ Lucie Pinsonneault (directrice), Yves Williams (superviseur, avis publics et annonces classées), Jacqueline Avril, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Suzanne Miscovic, Jacques A. Nadeau, Micheline Ruelland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Michèle Bouchard (secrétaire). L'ADMINISTRATION Henry Riedl, c.m.a. (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et coordonnatrice aux ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Johanne Brien (secrétaire), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Michèle Leclerc-Venne. LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES Louise Gagné (directrice), Christian Guy (superviseur à la promotion des abonnements), LA PRODUCTION Jocelyn Arseneault (directeur de la technologie et des approvisionnement), Marie-France Turgeon (directrice de la production), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Desormiers, Caroline des Rosiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Michèle Malenfant, Christian Vien, Olivier Zuida. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Marcel Couture (président), LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président et directeur général).

Composition de la population électorale, Québec, 1976 - 2025

	1976	1980	1995	2010	2025
18-29 ans	33,9	32,3	21,1	18,7	16,3
30-64 ans	55,0	55,7	63,2	62,1	55,2
65 ans et plus	11,1	12,0	15,7	19,2	28,5
Total	100	100	100	100	100

Source: Bureau de la statistique du Québec

## ACTUALITÉS

## RÉFÉRENDUM

Les Communes ne seront pas convoquées avant le référendum, croit Bouchard

SUITE DE LA PAGE 1

du Bloc s'est cependant dit d'avis que le gouvernement Chrétien avait «failli lamentablement sur les fronts essentiels» de la création d'emplois et de la protection des programmes sociaux.

Or, les libéraux maintiennent une cote de popularité élevée dans l'opinion publique «parce que nous vivons dans un régime politique où tout se passe sous le parapluie du référendum qui vient. Il y a une sorte de rectitude politique qui fait qu'on ne juge pas sévèrement un gouvernement qui va bientôt défendre l'unité canadienne contre les méchants séparatistes», a observé M. Bouchard.

Le Bloc fourbirait donc ses armes au cours de l'été en vue de la décision «historique» qu'auront à prendre les Québécois cet automne. Et si son leader assure que l'opposition parlementaire a accompli de façon adéquate sa tâche en «représentant les intérêts de l'ensemble des Canadiens», cette joute est bel et bien terminée.

M. Bouchard ne croit pas que les Communes seront convoquées avant le référendum, puisque les forces d'Ottawa voudront aussi occuper le terrain au Québec. Mais si c'est le cas, «nous y serons, mais ce sera une Chambre référendaire, ce sera une opposition référendaire, et c'est le débat référendaire qui s'instituera à la Chambre en parallèle avec celui qui se déroulera sur le terrain», a-t-il promis.

D'ailleurs, «le référendum est dressé comme une rencontre pour tout le monde, qu'on le veuille ou non, quoi qu'on dise. C'est quand même là qu'on va tous. M. (Jean) Chrétien sera occupé à 100 % par cela lui aussi. Il ne faut pas qu'on nous fasse croire que, durant les deux ou trois mois qui vont venir, il y aura d'autres préoccupations aussi fondamentales que celle de l'avenir politique du Canada et du Québec».

M. Bouchard a aussi noté qu'Ottawa lui était apparu «obsédé» par le combat prochain, ce qui a contribué à atténuer l'impact du travail parlementaire du Bloc: toutes les objections étaient repoussées sous prétexte qu'elles venaient de «séparatistes».

Il a d'ailleurs qualifié le comportement du gouvernement d'«étrange», «parce qu'il ne contribue en rien au renouvellement de la position fédéraliste. [Il] a décidé d'entrer dans l'histoire en ne faisant rien. Ce sera peut-être la première fois qu'un gouvernement fédéral s'impliquera dans un débat très important sans être en mesure de promettre un quelconque renouvellement aux Québécois».

«Si j'étais fédéraliste, je m'inquiérais un petit peu, a-t-il poursuivi. On se cantonne très solidement dans l'immobilisme. On prend même des engagements de ne pas parler du problème. Ça va faire un drôle de débat, un bien curieux débat, que j'ai hâte de tenir parce que nous [les souverainistes] n'avons pas honte de dire qu'on a travaillé. On s'est même créé des tensions internes pour renouveler le projet souverainiste».

«Pour la première fois, ce sera un choix cru entre deux options. C'est ce qu'ils [Ottawa] ont décidé de faire, et ils devront vivre avec», a dit M. Bouchard.

Mais la bataille référendaire n'est pas la seule à laquelle le Bloc soit prête. Le chef a en effet fait savoir hier que le parti avait constitué un fonds spécial à même son surplus d'opérations afin de prendre part à d'éventuelles élections fédérales anticipées consécutives à une victoire du OUI. Car tant que les Québécois paieront des impôts à Ottawa, a-t-il expliqué en substance, ils seront représentés à son Parlement.

Quant au bilan de l'action gouvernementale proprement dite, le chef du Bloc en a dénoncé une tendance à la centralisation accrue des pouvoirs, notamment par l'imposition de nouvelles normes nationales en matière de santé, d'éducation, d'aide sociale et de formation professionnelle, de même que par certaines intrusions dans le développement régional et le commerce interprovincial. Ottawa a de plus «failli lamentablement» sur le plan économique avec «une création d'emplois nette zéro» et un «désengagement» du financement des programmes sociaux, identifié à un «assaut».

En ce qui a trait à l'éthique, le chef bloquiste s'est défendu de «faire une croisade», mais il s'en est quand même pris aux «frasques» du ministre du Patrimoine canadien Michel Dupuy qui «commencent à déteindre sur le premier ministre et sur son gouvernement». Il s'est dit particulièrement inquiet de ce qu'il n'y ait «plus de ministre de la Culture» à Ottawa au moment où «le CRTC est au centre d'une controverse épouvantable — sur la radiodiffusion par satellite —, et c'est peut-être sa peau qui va y passer».

Enfin, sur le plan personnel, M. Bouchard a confié que quatre mois après son retour à la vie publique après l'épreuve que l'on sait, il se sentait «chaque jour plus fort».

Lui qui vient de terminer une tournée des régions du Québec sait qu'il «peut en faire une autre», d'autant plus que, quant au référendum, «celui qui mènera la meilleure campagne l'emportera».

Et de conclure: «Si ça ne dépend que de moi, nous gagnerons.»

## La Cabouse



PHOTO JACQUES NADEAU

**LE GARDE-MANGER POUR TOUS** a inauguré hier deux points de service sur la piste cyclable du canal Lachine à Montréal. C'est la première fois que Parcs Canada accorde la concession et la gestion des lieux au Garde-Manger pour tous, un organisme populaire actif dans le sud-ouest de la métropole. Sur la photo, on aperçoit La Cabouse, qui sera ouverte jusqu'à la fête du Travail.

## COLS BLEUS Appel à la bonne foi

SUITE DE LA PAGE 1

des effectifs», a pour sa part commenté Jean Lapierre à la sortie de trois heures de discussions avec la Ville pour tenter de dénouer l'impasse.

À la sortie de la Chambre hier matin, le ministre de l'Emploi, Louise Harel, ainsi que le ministre des Affaires municipales, Guy Chevrette, ont conjointement demandé aux parties de «s'engager à cesser tout moyen de pression immédiate» et de s'abstenir de faire «des déclarations publiques susceptibles d'affecter le bon déroulement des négociations». Il s'agit du fondement permettant la mise sur pied d'un conseil de médiation présidé par Normand Gauthier, sous-ministre adjoint aux relations de travail au ministère de l'Emploi, à qui se joindront Michel Hamelin, ancien président de la Communauté urbaine de Montréal, et Michel Grant, professeur de relations industrielles à l'UQAM, qui a signé, sous la précédente administration municipale, une importante analyse sur la réorganisation du travail des cols bleus.

Ce conseil entendrait les parties jusqu'au 15 septembre au plus tard. En cas de mésentente, le conseil rendrait public son rapport. «Je pense que ça peut responsabiliser les parties à l'égard des contenus de négociations. Ça peut également permettre aux Montréalais de se tenir au courant de l'évolution des négociations», a indiqué le ministre Harel.

Devant la bataille d'interprétation (la réorganisation est-elle un moyen de pression?) qu'a créée cette proposition, le ministre Chevrette en a appelé de la bonne foi de

la Ville et des cols bleus. «La Ville dit que ça remet en question sa restructuration et les cols bleus disent que ce ne sont que les heures supplémentaires qu'on veut voir régler. Pourquoi ce ne serait pas le premier item à régler par le conseil de médiation?», a lancé en hameçon Guy Chevrette.

Et ce dernier a ajouté: «J'ai étudié assez bien le dossier pour vous dire qu'un petit bout de chemin des deux pourrait être fait. Le point de divergence qui sépare les parties présentement pourrait très bien être l'objet d'une première analyse du groupe.»

Mais si les parties devaient demeurer sur leurs positions, le ministre Chevrette n'écarte pas la possibilité de recourir aux «moyens rigoureux du Code du travail», soit l'application d'une loi spéciale.

Chose certaine, qu'il y ait ou non médiation, l'administration n'entend pas reculer d'un iota dans sa position de base: l'abolition du plancher d'emploi, l'application du principe «heure travaillée, heure payée», l'accès élargi à la sous-traitance et la mise au rancart des actes de violence. «Nous avons la détermination de remettre Montréal sur la voie de la prospérité», a réitéré hier Pierre Bourque en commission parlementaire. Le seul plancher d'emploi coûterait, selon la Ville, 28 millions \$ par année. L'heure est à l'austerité, répète le maire, et les employés manuels doivent participer à l'effort de rationalisation.

«Il faut espérer pour les Montréalais que cela fonctionne. On ne peut pas se permettre cet été des moyens de pression, un Biodôme fermé, une ville sans services», a conclu la députée libérale responsable de la région de Montréal, Liza Frulla.

## PERFORMANCE «L'expression de l'ignorance et du mépris»

SUITE DE LA PAGE 1

Henri-François Gauthier a proposé des amendements qui ont été acceptés sans problème par le ministre et par les autres députés.

La loi obligera maintenant les établissements universitaires à inclure un état du traitement des membres de leur personnel de direction, ce qui était prévu, mais aussi un rapport sur la performance des universités. Ce rapport devra être joint aux états financiers transmis annuellement au ministre, et ces renseignements seront déposés à l'Assemblée nationale.

Le rapport sur la performance devra notamment indiquer le taux de réussite, par secteur disciplinaire, pour chaque grade universitaire; la durée moyenne des études par secteur disciplinaire pour l'obtention d'un diplôme universitaire; les

mesures prises pour l'encadrement des étudiants, et les programmes d'activités de recherche.

La commission parlementaire de l'Éducation entendra à cette fin, une fois par année, les dirigeants des établissements universitaires.

Ces dispositions ont fait bondir les dirigeants universitaires et les professeurs.

Au nom de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), le président de l'Université du Québec, Claude Hamel, a écrit le 9 juin au ministre pour exprimer son «mécontentement» et sa «profonde déception».

M. Hamel ne comprend pas pourquoi les recteurs ont été tenus complètement à l'écart des discussions. «Vous ne nous avez ni informés de ce projet, ni consultés sur son contenu», écrit-il. Pourtant, il

s'agit d'une loi modifiant la Loi sur les établissements d'enseignement universitaire.»

Le président de la Fédération québécoise des professeurs d'université, Roch Denis, a également écrit au ministre le 16 juin (et au député Gauthier le 21 juin) pour faire part de son étonnement devant un projet de loi qui véhicule, dit-il, «une vision promotionnelle et concurrentielle du réseau universitaire».

M. Denis laisse entendre que le jour n'est pas loin où ce sera l'Assemblée nationale, plutôt que les universités, qui pourra fixer elle-même les critères et les exigences de réussite académique des étudiants. L'équilibre des rapports entre l'État et les universités est rompu, alors que la loi prétend, au nom des universités, «fixer unilatéralement les critères académiques de leur orientation et de

leur développement et en ignorant leurs prérogatives essentielles», soutient-il.

«Car si les universités sont évaluées selon le nombre de diplômés produits par discipline ou selon la durée moyenne des études, un établissement devra-t-il abaisser ses exigences pour augmenter le nombre de ses diplômés?», se demande M. Denis. «Ira-t-on vers un système où la pertinence des diplômés sera jugée en fonction du nombre d'emplois qu'ils procurent?»

«La prochaine étape, non dite, sera certainement d'accorder le financement universitaire à la réalisation de ces indicateurs», ajoute Roch Denis, pour qui la politique des indicateurs de performance «n'est rien d'autre que l'expression de l'ignorance et du mépris à l'égard de l'université, de sa mission spécifique et de la vie intellectuelle en général».

## BIENVENUE Certains ont même «légué» leur HLM à leurs enfants

SUITE DE LA PAGE 1

18 ans, ont été surnommés «Chiractown». Or, le président de l'Office des HLM de Paris (l'OPAC) est nul autre que Jean Tibéri, successeur désigné de Jacques Chirac.

Mais les 150 000 HLM parisiens ne sont que la pointe de l'iceberg. Le Canard enchaîné révélait récemment que des personnalités, hommes politiques, écrivains et journalistes, vivaient depuis des années dans les meubles de la Ville pour des loyers inférieurs aux prix du marché. Parmi les heureux élus, on trouve le premier ministre Alain Juppé lui-même, l'un des fils de son prédécesseur Edouard Balladur, des petits-neveux de Charles de Gaulle, l'agent d'Alain Delon, l'ancien mi-

nistre Michel Roussin, un ancien p.-d.g. de la chaîne de télévision TF1 et l'actuel p.-d.g. d'Air France. Sans oublier les propres enfants du nouveau maire de Paris, Jean Tibéri, qui possèdent pourtant tous deux un autre appartement dont ils tirent des revenus de location. Impossible pour l'instant d'obtenir le montant des loyers considérés comme confidentiels.

Ces 1300 appartements dits «privés» appartiennent à des sociétés immobilières qui dépendent de la Ville. Issus d'expropriations qui n'ont pas été suivies de démolitions, ils sont la plupart du temps situés dans les quartiers les plus convoités et les plus chers, comme Saint-Germain-des-Prés et le Marais. La Ville, qui ne veut pas être accusée de faire de la spéculation, dit-elle, fixe un loyer sous le prix du marché — 15 ou 20 dollars le

mètre carré constitue une véritable aubaine — et fait parfois des rénovations somptueuses.

La procédure d'attribution est issue en droite ligne du Moyen Âge. Le maire peut les attribuer à qui bon lui semble sans avoir à rendre de comptes. Résultat: on trouve parmi les locataires quatre élus municipaux, de nombreux adjoints de maires d'arrondissement et bon nombre d'anciens policiers.

Il faut savoir que «décrocher» un trois-pièces dans un quartier du centre de la capitale vaut littéralement de l'or. On peut tout d'abord l'habiter à vie. Les augmentations de loyer sont sévèrement réglementées. Certains ont même «légué» leur HLM à leurs enfants. A moins de le sous-louer, cette fois, évidemment, au prix du marché.

Il faudra probablement des mois avant que l'enquête

en cours donne des résultats. Mais Jean Tibéri est d'ores et déjà dans l'eau chaude. Lors du scrutin municipal de la semaine dernière, il a perdu six arrondissements. Son parti, le RPR, ne détient plus la majorité absolue au conseil municipal. Les socialistes ont demandé la dissolution de l'Office des HLM. Même si le leadership de Tibéri devrait être confirmé dimanche, il est plus que jamais contesté par l'actuel garde des sceaux (procureur général) Jacques Toubon, prêt à lui succéder à la moindre occasion.

Au fait, parmi les heureux locataires de la Ville de Paris, on trouve aussi le nouveau ministre de la Décentralisation et de la Citoyenneté, Claude Goasguen, qui s'était fait remarquer en 1993 en déposant un projet de loi contre... les squatters!

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30  
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9  
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ  
(514) 985-3344  
(514) 985-3344  
AVIS PUBLICS  
ANNONCES CLASSÉES  
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390  
NUMÉRO SANS FRAIS  
1-800-363-0305

Les numéros de téléphone suivants  
sont valables pour le service  
de livraison par camélot et  
pour les abonnements postaux.

SERVICE DES ABONNEMENTS  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30  
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559